

Procès-verbal & annexes

Assemblée générale & Conseil d'administration

Lundi 16 juin 2014 – 10h00

Hôtel de Ville et d'Agglomération de Quimper



Conseil d'administration & Assemblée générale
Quimper Cornouaille Développement
16 juin 2014

Procès-verbal de réunion

Membres présents :

François MARTIN (Etat) , Jean-Claude LESSARD (Conseil Régional), Nicole ZIEGLER (CG29), , Ludovic JOLIVET, Hervé HERRY, Claire LEVRY-GERARD, Guillaume MENGUY, Didier LENNON, Gilbert GRAMOULLE, Alain DECOURCHELLE, Christian KERIBIN (Quimper Communauté), Sébastien MIOSSEC (Cocopaq), Jean-Hubert PETILLON (CCPG), Claude BELLIN et Gaëlle NICOLAS (CCPCP), André FIDELIN (CCA), Raynald TANTER (CCPBS), Jacques LANNOU et Marc RAHER (Douarnenez Communauté), Pierre PLOUZENNEC et Michel CANEVET (CCHPB), Roger LE GOFF (CC Pays fouesnantais), Bruno LE PORT (CC Cap Sizun Pointe du Raz), Claude RAVALEC et François CLEMENT(CCIQC), Jean-Paul LE CORRE (CMA29), Françoise RANNOU (Chambre d'Agriculture), Brunon JULLIEN (SIOCA)

Membres excusés : Christian CORROLLER (Quimper Communauté), André GUENEGAN (Symescoto)

Autres participants :

Yves BRUN, commissaire aux comptes (Ouest Conseils Audit), Gwenaël DE BERGEVIN (Conseil de développement) Y. BOTHOREL (CCPCP), C. PODEVIN (Douarnenez Communauté), C. BERGER (CCPG), C. KEROUEDAN (Sioca), Ronan MARCEL, Laurent BRUCHON, Luc MALLET, Betty ROBERT, Dominique PENNEC, Maryse BREGEON, Sébastien LEGRAND, Lénaïg WEILER, Yann MORICEAU, Emmanuelle HERVE, Véronique LE GUEN (QCD)

Le 16 juin 2014, les membres de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Quimper.

Monsieur Roger LE GOFF est désigné en qualité de président de séance pour procéder à l'élection du nouveau président de l'association dans les conditions statutaires, comme suite aux élections municipales de mars 2014 et à la désignation de nouveaux représentants au conseil d'administration.

Roger LE GOFF ouvre la séance à 10h05. Il souhaite la bienvenue à la nouvelle assemblée presque entièrement renouvelée, à l'exception pour les EPCI de deux présidents, Michel CANEVET et lui-même. Il souligne que l'ancienne assemblée avait fait un travail conséquent qu'il faut aujourd'hui peaufiner car il est indispensable pour l'avenir du territoire. Il souhaite que les élus cornouillais réussissent ensemble ce travail, malgré leurs différences, et que ces différences profitent à l'ensemble de la Cornouaille.

Il procède ensuite à l'appel des membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale et il constate que le quorum est largement atteint. Les assemblées sont ainsi régulièrement constituées et peuvent donc valablement délibérer et prendre les décisions à la majorité requise sur les questions qui sont de leur ressort respectif.

Election du président :

Est élu à l'unanimité des membres présents Monsieur Ludovic JOLIVET, exerçant les mandats de maire de Quimper et Président de Quimper Communauté.

Le nouveau président élu est ensuite désigné en qualité de Président pour la suite de la séance.

Ludovic JOLIVET s'adresse à l'assemblée :

« Merci beaucoup de votre confiance. Il y a des moments dans la démocratie où l'unanimité est tout à fait étonnante mais je la prends comme ça parce que parfois, il y a des enjeux qui dépassent un certain nombre de clivages et d'outils qui les dépassent aussi. Merci en tout cas de votre confiance car, comme l'a dit Roger Le Goff, c'est un endroit important et capital qui nécessite une bonne homogénéité. Au-delà de nos aspirations politiques probablement parfois différentes, l'essentiel est de trouver le dénominateur commun et je suis plutôt favorable à trouver le plus grand dénominateur commun parce qu'il permet d'avancer. Le plus petit permet de trouver des petites alliances sympathiques mais nous permet trop souvent malheureusement d'être souvent en déperdition. Donc on va essayer de se tourner vers le plus grand dénominateur commun.

Avant de passer à l'élection des vice-présidents, du trésorier et du secrétaire, permettez-moi de vous dire quelques mots pour cette installation. Depuis deux ou trois mois j'ai eu l'occasion de découvrir combien Quimper Cornouaille Développement était utile. Je n'avais à vrai dire aucun a priori, aucun préjugé, mais, vous le savez, j'aime beaucoup rencontrer les gens, échanger en direct en face-à-face, ce qui me permet de me faire une idée un peu plus précise. Au fil de nos échanges, avec notamment Ronan Marcel et son équipe, j'ai compris à quel point Quimper Cornouaille Développement était impatiente de démontrer toute son expertise, tout son potentiel, toute sa capacité à fédérer les énergies et favoriser les initiatives en Cornouaille. J'ai été extrêmement sensible à ces échanges. Ils m'ont éclairé, et je pense qu'au travers cet ensemble nous nous sommes découverts, compris, et que maintenant nous partageons de nombreuses ambitions, de nombreux projets pour notre territoire et pour notre bien commun : la Cornouaille. C'est ensemble qu'à cette échelle nous formons un territoire majeur pour la Bretagne : 10 % de la population et 10 % de l'économie régionale avec une réelle identité et un fort sentiment d'appartenance, ce qui est utile dans les moments difficiles que nous vivons. Ces atouts collectifs sont essentiels pour nous permettre d'avancer dans une période d'incertitude pour la population et l'économie, comme pour l'organisation territoriale et la capacité d'action publique. Le désengagement accéléré de l'Etat nous contraint, nous oblige à faire des choix, parfois difficiles, mais il valide aussi nos particularismes bretons, finistériens et cornouillais : cette capacité à travailler ensemble, à tisser des réseaux forts, solides et durables, à construire pour les générations futures, inlassablement, résolument, et avec humilité. Cela se révèle d'autant plus indispensable que nous sommes un territoire excentré, dans une Bretagne dont la dynamique penche plutôt vers l'est, Rennes et Nantes, et que nous devons être forts pour peser, avec nos amis voisins de Brest et Lorient, pour le renforcement de l'ouest breton. J'ai bien dit renforcement, et non pas défense, car lorsque l'on se retrouve en position défensive, c'est que la bataille est plutôt mal engagée. Nous devons au contraire être offensifs, déterminés, et surtout rassemblés.

J'en viens donc à Quimper Cornouaille Développement. Quimper Cornouaille Développement, c'est un cadre partenarial et des services mutualisés pour porter ensemble une stratégie de nos territoires. Le partenariat, ce sont les 10 communautés qui composent ce territoire, mais aussi les autorités publiques, Etat, Région, département, des acteurs économiques (chambres consulaires) et aussi la société civile par le biais du conseil de développement. C'est par l'implication de tous que le collectif réussira. Les services mutualisés, ce sont aussi les services de l'agence, motivés, compétents et aptes à travailler en partenariat et en réseau. Quimper Communauté y joue un rôle important, un rôle de responsabilité première dans les moyens adaptés à ce partenariat et leur animation. Elle a aussi des attentes envers l'agence puisqu'elle a transféré son service économique et développement qui doit continuer à satisfaire ses propres besoins. Quimper Communauté a donc légitimement des attentes particulières mais, et je rassure tout le monde, n'a aucune ambition hégémonique. C'est ensemble, et seulement ensemble que nous ferons face aux défis et surtout que nous saisirons les opportunités qui s'offrent à nous. Valorisons nos atouts, avançons sans complexe et à mon avis, nous en surprendrons plus d'un.

Quimper Cornouaille Développement est le creuset du projet du territoire cornouillais, c'est le relais des financements externes territorialisés régionaux, nationaux et européens, mobilisables au bénéfice des

collectivités et acteurs du territoire, et, le cas échéant, un appui pour l'obtention de crédits sectoriels des mêmes financeurs. Le contrat de partenariat est en cours d'élaboration, on en reparlera tout à l'heure et j'ai demandé à Michel CANEVET de le suivre (il l'a déjà fait lors du précédent mandat), avec une priorité qu'avait évoquée Jean-Claude LESSARD l'autre jour lors de notre rencontre, priorité sur l'économie et l'emploi. On y reviendra tout à l'heure.

Les thématiques confiées à l'agence sont diverses et complémentaires : stratégie économique performante et porteuse d'emploi, un développement urbain maîtrisé et sobre en foncier, une transition énergétique assumée, le tout faisant système pour l'ensemble activité-population-environnement qui sont finalement les trois piliers du développement durable. Mais nous devons cibler nos interventions, nos missions, pas de dispersion, et une véritable culture de résultat et non de moyens. En matière économique, si chaque communauté garde sa responsabilité d'accueil aux entreprises, l'agence permet de se coordonner, de promouvoir le territoire et de soutenir ses grandes filières que sont l'agroalimentaire, le maritime et le tourisme. En matière d'aménagement, l'agence porte la planification stratégique commune, SCoT et InterSCoT, porte des éléments de réflexion, a vocation à intervenir en appui et en coordination des qualifications de chacun concernant le PLUI ou le PLH. En matière énergétique, l'agence conseille les communes et les particuliers et, plus largement, impulse, appuie et coordonne les initiatives de territoire : consommer moins, produire plus d'énergies renouvelables, adapter réseau et stockage.

Après le temps de la fondation et de la mise en place de Quimper Cornouaille Développement dans le cadre partenarial, dans ses moyens, ses compétences, est venu le temps de l'action dans tous les domaines. C'est, je le sens, la volonté partagée par tous ici. Ainsi, aux élus, vous, Mesdames, Messieurs, chers collègues, partenaires, et aux salariés de Quimper Cornouaille Développement, je dirai tout simplement : au travail maintenant, après cette période de stagnation due aux échéances électorales. Il est nécessaire maintenant d'affiner mes objectifs en tant que président, ma stratégie, et les moyens et outils correspondants car les enjeux et l'époque qui s'annoncent nous obligent, ni à partir tête baissée, ni surtout à ne rien faire, mais à être efficaces, à définir les priorités et à cibler nos actions et nos missions.

Merci en tout cas pour votre confiance, et merci de votre attention. »

Suite à cette allocution, Ludovic JOLIVET aborde l'ordre du jour de la séance qui est abordé comme suit :

1. Installation des séances et désignations

❖ Election du bureau

Conformément aux statuts, il est procédé à l'élection du bureau. Sur proposition du président, sont élus, à l'unanimité :

- Vice-président délégué :
M. Hervé HERRY, Vice-Président de Quimper Communauté et maire d'Ergué-Gabéric
- Vice-Président :
M. Sébastien MIOSSEC, Président de la Cocopaq et maire de Riec-sur-Belon
- Trésorier :
M. Roger, LE GOFF, Président de la Communauté de Communes du Pays fouesnantais et maire de Fouesnant
- Secrétaire :
M. Claude RAVALEC, Membre assesseur CCIQC

❖ **Désignation d'élus référents**

Le président propose ensuite à l'assemblée les élus référents suivants sur les principales thématiques portées par l'agence :

- Contractualisations financières : Michel CANEVET
- Urbanisme : Guillaume MENGUY
- Economie : Hervé HERRY
- Tourisme : Roger LE GOFF
- Energie : Sébastien MIOSSEC
- Maritime : Raynald TANTER
- Très haut débit : Jean-Hubert PETILLON

Sans autre candidature, ni vote contre, ni abstention, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. Information sur les agences d'urbanisme et leur partenariat avec l'Etat

François MARTIN intervient au nom de l'Etat. A l'occasion de la séance d'installation du nouveau conseil d'administration de l'agence, il souhaite en effet présenter le cadre légal des agences agréées par l'Etat, le rôle de l'Etat et les modalités du partenariat au niveau local. Il illustre sa présentation par les diapositives jointes au compte-rendu.

3. Comptes 2013 et affectation des résultats

Ronan MARCEL présente le bilan 2013, puis le compte de résultat qui se traduit par un résultat positif de 231 028 €. Il explique ce résultat partiellement dû au boni de liquidation du GIP Pays de Cornouaille, puis il propose que le résultat soit affecté en compte de réserve associative, portant ainsi son total à 451 036 €. Ces fonds propres ainsi constitués ont une triple vocation : permettre à l'agence de répondre aux besoins de trésorerie, constituer une réserve pour aléas sur exercices futurs et lui laisser une marge de financement pour des actions ponctuelles.

Yves BRUN, Commissaire aux Comptes de l'agence, souligne les conclusions présentées par Ronan MARCEL, rappelant qu'il intervient sur la régularité des comptes sans porter de jugement sur leur gestion. Il présente ensuite les conclusions des deux rapports règlementaires établis par le cabinet Ouest Conseils Audit :

- Le rapport sur les comptes annuels où, après avoir procédé aux vérifications d'usage prévues par la loi, il atteste que les comptes sont réguliers et sincères et n'appellent pas d'observation
- Le rapport spécial sur les conventions réglementées qui régissent le lien financier entre une administration et une association, au nombre de deux pour l'exercice 2013.

Après avoir pris connaissance du bilan et du compte de résultat et avoir entendu le rapport du Commissaire aux Comptes, n'ayant ni questions ni remarques, l'assemblée générale approuve les comptes 2013, donne quitus au conseil d'administration et aux mandataires pour leur gestion et décide d'affecter la totalité du résultat en compte de réserve associative .

4. Rapport d'activités 2013

Ronan MARCEL présente les grandes lignes du rapport d'activités 2013, remis en séance en version papier mais dont chacun a déjà pu prendre connaissance dans sa version informatique. Il cite un certain nombre des travaux effectués par l'agence spécifiquement en 2013 au-delà de ses actions plus courantes, puis il évoque les 7 points clés du programme 2014, qui sont tous bien engagés. Il mentionne en particulier la réponse à l'appel à projet régional sur la conception d'une plateforme de rénovation énergétique, déposée à la date limite du 13 juin, et l'opération « portes ouvertes » à l'agence samedi 21 juin matin, au titre de l'accueil aux nouveaux élus.

Un focus est fait sur le premier de ces sept points, qui porte sur la constitution d'un argumentaire sur la Cornouaille agro-alimentaire. L'objectif de ce dossier est d'affirmer l'évidence du territoire cornouaillais comme territoire d'excellence de l'aliment en vue des prochaines négociations contractuelles. Il est présenté par Dominique PENNEC (cf powerpoint) qui explique en conclusion que cet argumentaire a été réalisé pour démontrer que la Cornouaille occupe une situation de premier plan pour la Bretagne et pour la France dans le domaine de l'aliment.

Un débat s'instaure suite à la présentation sur l'argumentaire de la Cornouaille agroalimentaire.

Ludovic JOLIVET estime que le secteur agro-alimentaire est marqueur de l'économie du territoire et qu'il faut, non pas le masquer ou en avoir honte (pollution, algues vertes...) mais le valoriser. Les emplois induits, lorsqu'ils se délocalisent vers l'est breton, sont des emplois définitivement perdus, qui ne seront pas regagnés dans le tertiaire et l'industrie. Si l'ouest breton faisait le choix de lâcher l'agroalimentaire, il faudrait accepter la perte d'emplois qui l'accompagnerait. Lui-même est d'avis qu'il faut mettre en avant l'agroalimentaire, non pas sur son modèle passé, mais en mettant l'accent sur l'innovation, la recherche, l'alimentation de demain (nouveaux goûts, nouveaux produits, nouvelles textures, nouvelle façon de consommer, de communiquer...) et sur la sécurité alimentaire. Autant de pistes qu'il souhaite développer pour que soit reconnue dans quelques années l'expertise de la Cornouaille en matière agro-alimentaire, tout comme Brest a été pionnier en s'appropriant l'expertise maritime (pôle mer, Océanopolis). Il ambitionne de faire de la Cornouaille une « green vallée », sorte de silicon valley dans le domaine agroalimentaire, en développant le potentiel extraordinaire dont elle dispose. A ce titre, il affirme son soutien au projet ialys. Il évoque alors le volet du centre grand public, qui aujourd'hui n'est pas financé et de ce fait ne verra probablement pas le jour. Il préconise de mobiliser plutôt les moyens financiers et les énergies sur la formation et sur les entreprises, qui ont besoin de moyens pour continuer la recherche (Adria, Technopole). Il s'agit pour lui d'apporter une aide forte aux entreprises innovantes de l'agro-alimentaire pour les attirer et les accueillir en Cornouaille et générer ainsi de l'emploi. Ce sujet de l'agroalimentaire, capital pour la région, lui tient particulièrement à cœur et, les chiffres le prouvent, la Bretagne joue un rôle majeur dans cette économie.

Roger LE GOFF, en complément des propos de Ludovic JOLIVET sur l'accueil des entreprises agro-alimentaires, indique qu'il faut également se préparer à accueillir les entreprises en trouvant des solutions aux deux problématiques majeures qu'elles rencontrent : le traitement des eaux usées et la fourniture de l'eau pour leur industrie. Or, en raison de la rareté des finances publiques aujourd'hui, il est difficile pour les collectivités d'avoir la possibilité d'accueillir ces entreprises sur les installations publiques. Il faut néanmoins penser à se donner la capacité de le faire.

Il attire également l'attention sur la question du traitement et de la valorisation des déchets de production agricole, entravés par une question de réglementation (pas de mélange déchets urbains/déchets agricoles). Il souhaite qu'avec l'aide de la chambre d'agriculture et de l'Etat une

harmonie soit trouvée et des outils communs mis en place. Au-delà de cela, pour anticiper les évolutions à venir en matière de traitement des déchets, il aimerait que la Cornouaille soit pilote et qu'une réflexion soit menée avec la chambre d'agriculture pour trouver des solutions de valorisation des déchets. L'objectif serait de les transformer en matières premières, notamment pour gagner en performance en maintenant la production sur le territoire, mais pour cela il faut lever le blocage posé par la réglementation.

Françoise RANNOU indique qu'elle fera part de ce message au président de la Chambre d'agriculture, André SERGENT. Elle estime qu'il s'agit d'une opportunité à saisir qui permettra aussi de garder l'emploi face à la baisse des actifs prévue dans le milieu agricole d'ici 2020. Elle signale au passage que l'accent est mis par la chambre d'agriculture sur la formation des jeunes.

André FIDELIN avise qu'il a bien entendu le message sur la priorité portée à l'agroalimentaire, mais il aimerait que l'on parle du maritime qui est aussi un domaine important sur le plan économique en Cornouaille car il englobe non seulement la pêche mais aussi la construction et la réparation navale.

Ludovic JOLIVET répond qu'il inclut bien évidemment la mer, notamment la pêche, dans la filière agro-alimentaire. Pour préciser davantage, et répondant en cela à Roger LE GOFF et André FIDELIN, il indique que produire à la fois mieux et plus et transformer dans l'agroalimentaire implique aussi de prévoir des usines de méthanisation et des usines liées au traitement des eaux. Un choix politique implique également des choix techniques et structureaux, et c'est donc l'ensemble de la filière qui est concernée et doit être protégée, y compris bien sûr la construction navale.

Michel CANEVET souhaite s'assurer que l'observation du poids de l'agro-alimentaire dans notre région englobe également les équipementiers tels que Capic et Krampouz ou bien d'autres, lesquels sont également importants dans la filière et doivent être intégrés dans l'observation.

Ludovic JOLIVET reconnaît que le sujet de l'agro-alimentaire a été longtemps sujet à polémique (porcheries, algues vertes...) mais si on assume le choix de valoriser la filière agro-alimentaire sans complexe, il affirme que c'est bien l'ensemble de la filière qui sera reconnu.

François CLEMENT, s'exprimant au nom des élus de la CCI, souligne l'importance du partenariat entre QCD et la CCI, qu'il souhaite voir se poursuivre en respectant la règle de base qui consiste à éviter les doublons. Il pense aussi que la poursuite de l'action de l'agence est le signe de la maturité d'un territoire pour travailler sur des dossiers complexes.

Sur le sujet agroalimentaire, considéré aussi par la CCI comme un sujet majeur pour le territoire, François CLEMENT approuve le choix de se saisir du sujet car la Cornouaille dispose d'atouts en la matière, notamment au niveau de la pêche. En revanche, il regrette que le travail effectué sur l'argumentaire agroalimentaire présenté en séance n'ait pas été partagé avec les partenaires (chambres consulaires). Or si l'on considère que l'agroalimentaire est un sujet important et qu'il faut porter le message ensemble, une co-production du travail réalisé aurait été souhaitable.

Ludovic JOLIVET pense que, si ce travail n'a pas été partagé, il s'agit sans doute d'un problème de phasage mais pas d'une volonté de l'agence, et il assure qu'il sera partagé. Le travail en commun, en évitant les doublons, est devenu primordial, l'ère est de plus en plus à la co-production et aux économies mutualisées. Les économies voulues par l'Etat ne sont réalisables que dans certaines collectivités territoriales et, s'il n'est pas certain que les économies soient réelles dans le cas où les conseils généraux venaient à disparaître par exemple, le fait de diminuer les strates permettra un gain

de temps et de lisibilité. Il s'agit aujourd'hui pour chacun, élus et structures, de s'adapter aux mutations, de changer d'optique et d'apprendre pour le bien commun.

Gilbert GRAMOULLE évoque les orientations stratégiques communes qui se dégagent : tradition, innovation, recherche de qualité, sans nier les nécessaires transitions à accompagner. L'ensemble forme un système d'avenir pour la Cornouaille : agroalimentaire-maritime-tourisme, 3 dimensions qui forment des systèmes qui doivent s'enrichir mutuellement, et non des oppositions. Il utilise la notion de « glaz kerné » qui prend en compte la langue bretonne, le vert de l'agro-alimentaire et le bleu de la mer. Cette notion lui semble bien adaptée pour mettre en perspective les orientations communes autour du système.

Jacques LANNOU cite l'article 4 des statuts qui est bien détaillé, et il exprime sa surprise qu'on n'y parle pas d'export. Il indique que les entreprises ne sont pas informées à ce sujet, que la capacité existe mais n'est pas suffisamment exploitée. Il souhaiterait que l'agence puisse apporter des réponses aux entreprises sur ce sujet qui relève du développement économique.

Bruno JULLIEN évoque quant à lui la problématique de la consommation de l'espace pour l'urbanisation, souhaitant que l'on préserve largement les espaces agricoles dans les documents d'urbanisme et que l'on aille plus loin que ce qui a été fait jusqu'à présent, pour que les exploitants aient un avenir à 20 ans.

Ludovic JOLIVET indique que la préservation du foncier est un enjeu du SCoT qui est bien pris en compte dans son élaboration et dont chacun est conscient. Quant à l'export, si c'est effectivement une nécessité pour l'agroalimentaire en Bretagne, l'agence ne peut pas tout faire et n'est pas armée pour agir dans ce domaine, mais le conseil régional dispose de moyens et de filières pour aider les entreprises à exporter.

François CLEMENT précise que la fusion des branches internationales entre le Conseil régional et la CCI dans un souci d'économie a abouti à la naissance de « Bretagne Commerce international », qui rassemble les équipes du Conseil régional et l'ensemble des CCI. Chaque territoire est donc doté d'équipes techniques pour pouvoir accompagner les entreprises à l'international. De plus, pour le Finistère, le Conseil général a mis en place une charte d'internationalisation qui l'associe à cette démarche à l'international. Les entreprises peuvent donc obtenir des réponses et peuvent même être démarchées.

Pierre PLOUZENNEC évoque le projet de centre grand public dont l'abandon est envisagé pour des raisons budgétaires. Il souhaite que la communication en direction du grand public ne soit pas oubliée pour autant dans les politiques de développement en faveur de l'agroalimentaire, car il existe des freins sociétaux au développement de l'agriculture (implantation de stations d'épuration...). L'enjeu alimentaire doit être partagé autant avec les élus qu'avec le grand public, il ne faut donc pas oublier l'idée de lui adresser des messages.

Ludovic JOLIVET répond que le projet de centre grand public n'est pas abandonné seulement pour des raisons financières, mais parce que la première phase consiste d'abord à positionner le territoire en matière agroalimentaire. Il faut favoriser la recherche et l'innovation pour que les entreprises sachent qu'elles pourront trouver en Cornouaille une dimension, une qualité (experts, chercheurs) et une capacité des collectivités à les accueillir et à bénéficier d'outils sur l'industrialisation et le traitement des eaux usées notamment. Une deuxième phase viendra si la première est réussie. Il faut d'abord obtenir l'adhésion des élus et de la population sur ce positionnement. La prise de conscience est en train de se

faire, par le lien avec l'emploi suite aux problèmes de fermetures d'usines (Gad etc). Le centre grand public sera fait quand la population aura accepté l'enjeu de l'agroalimentaire et que la Cornouaille sera reconnue comme un secteur où l'agroalimentaire a sa place et auquel la population a adhéré. Mais il ne croit pas que « l'Océanopolis de l'agroalimentaire » remporte l'adhésion du grand public aujourd'hui.

Après avoir pris connaissance du contenu du rapport d'activités qui ne suscite aucune question ni observation de l'assemblée, celui-ci est proposé par le conseil d'administration à l'assemblée générale, qui l'approuve à l'unanimité.

5. Ratification des mesures prises par le directeur depuis le 30 mars 2014

Ronan MARCEL liste les trois contrats de travail ou avenants qu'il a été amenés à signer depuis le 30 mars en l'absence de vice-président délégué, seul habilité à signer les CDI selon les statuts. Il demande la ratification de l'assemblée sur ces mesures prises à titre exceptionnel durant cette période.

Le conseil d'administration valide ces mesures à l'unanimité.

6. Préparation des contractualisations

Le président donne la parole à Michel CANEVET, élu référent sur cette thématique.

Celui-ci rappelle la somme en jeu pour la Cornouaille : 12,3 M€ pour la période 2014-2016, avec un délai très court pour proposer un programme d'actions. 80 % de l'enveloppe doivent être affectés sur 3 ou 4 priorités, les 20 % restants peuvent être dédiés à des projets considérés comme importants pour les services à la population. Michel CANEVET se réjouit que la Cornouaille puisse s'appuyer sur le travail fait en amont (étude prospective) qui servira de fil conducteur pour sélectionner les dossiers prioritaires autour des 3 axes prioritaires définis dans l'étude prospective, qu'il détaille ensuite.

Dans un contexte de raréfaction des fonds publics, il préconise d'utiliser judicieusement les 12,3 M€ en privilégiant un programme efficace et cohérent qui s'inscrive dans un processus de décision assez facile à mettre en oeuvre de manière à ce que les projets retenus puissent aboutir dans les délais.

Jean-Claude LESSARD apporte des précisions sur le processus de décision. Il rappelle que les 12,3 M€ représentent 3/7^{ème} de l'enveloppe régionale attribuée pour la contractualisation 2014-2020. Une revoyure est prévue après la période 2014-2016 pour affecter le reste de l'enveloppe (4/7^{ème}). Sur le procédé, il rappelle les principales nouveautés de ce contrat :

- la contractualisation se fera sur les orientations de territoire à définir, et non sur un catalogue de projets comme dans le contrat précédent. Chaque pays de Bretagne est donc invité à définir une stratégie qui repose sur 3 axes forts, qu'il est possible de décliner en 5 directions. Cette phase de travail est donc très importante.
- La société civile, représentée par le Conseil de développement sera associée à la prise de décision à parité avec les élus.
- Les dotations Région seront associées aux dotations Feder, Leader, Feamp. Il sera donc possible de financer des projets sur plusieurs de ces fonds à la fois. Ceci implique qu'il faudra être très attentifs à la définition des cibles retenues de façon à être éligibles et le plus efficace possible pour le territoire.

Jean-Claude LESSARD rappelle aussi qu'il reste 2,8 M€ disponibles pour la Cornouaille au titre de l'enveloppe numérique. Il précise qu'il vient de parvenir à préserver cette enveloppe mais qu'il va falloir utiliser les fonds tout en les dépensant au plus juste.

Il informe que le travail de définition des priorités est en route : réunions avec les présidents d'EPCI, rencontres avec le conseil de développement, visites dans les EPCI de façon à ce que chacun sache qu'il existe des opportunités à construire en même temps.

Il rappelle aussi que 20 % de l'enveloppe pourront être affectés à des projets qui ne seront pas liés aux priorités définies, si la Cornouaille le décide.

Le calendrier des étapes de la contractualisation est donné. Jean-Claude LESSARD invite chacun à en prendre note, signalant surtout la date du 17 septembre qui est importante parce qu'il s'agira d'arrêter les choix politiques (atelier de travail élus/techniciens/conseil de développement à Fouesnant). Les orientations stratégiques devront être communiquées à la région pour fin octobre.

Jean-Claude LESSARD conclut son intervention en souhaitant que la Cornouaille décide de l'affectation de ces fonds territorialisés intelligemment, en fonction de ses ambitions politiques.

Ludovic JOLIVET indique que l'ambition du territoire est claire. Il s'agit maintenant de se concerter et de cibler des projets prêts à aboutir sur la période 2014-2016. Il affirme à nouveau son souhait que l'économie et l'emploi soient des priorités, et il compte sur Michel CANEVET pour mener à bien ce travail de concertation et de ciblage avec les présidents d'EPCI.

François CLEMENT souhaite savoir comment les chambres consulaires, en dehors de leur représentation au conseil de développement, seront associées aux décisions stratégiques, ce qui lui semble important dans la mesure où elles portent des équipements structurants pour la Cornouaille.

Michel CANEVET répond qu'il s'agira d'essayer d'orienter les projets sur les politiques sectorielles de la région et d'utiliser les fonds européens lorsque ce sera possible pour éviter de consommer l'enveloppe territoriale. Les chambres consulaires seront de toute façon consultées dans la démarche d'élaboration du projet avant toute décision, afin que tous les acteurs soient en phase.

Jean-Claude LESSARD revient sur le comité de programmation qui sera composé à parité d'élus et de membres du conseil de développement, rappelant qu'il appartient au conseil de développement de désigner les 12 membres qui siégeront dans cette commission.

Ludovic JOLIVET conclut sur ce sujet présenté pour information du conseil d'administration.

7. Refondation du conseil de développement

Ronan MARCEL rappelle l'historique du fonctionnement du conseil de développement et les raisons qui nécessitent une refondation complète du conseil de développement aujourd'hui, dans le cadre de la nouvelle génération de contractualisation. Après en avoir listé les grands principes, il en indique la composition cible.

Il invite les EPCI, les chambres consulaires et le conseil de développement lui-même à adresser des propositions de membres susceptibles d'entrer dans cette composition cible, précisant que, même si l'entrée des nouveaux membres devra être approuvée par le conseil d'administration du 13 octobre

2014, ils seront bien évidemment très vite associés aux travaux du conseil de développement sur la contractualisation, pour une question de délai et de programme de travail.

Ronan MARCEL invite ensuite l'assemblée à délibérer sur les trois propositions qui lui sont faites, incluant la création d'un poste de chargé de mission affecté pour 60 % au conseil de développement et 40 % sur d'autres missions de développement (gestion de programme Leader) et cofinancé par la région.

Ludovic JOLIVET intervient, demandant de la part de l'agence pondération et modération sur les embauches à venir. Il souhaite que l'agence cible ses missions, sans volonté de développement de la structure elle-même, qui doit avoir une culture de résultats et non de moyens. Il prend acte de l'aide du Conseil régional pour l'embauche en question, qu'il accepte pour les besoins du conseil de développement. Mais il demande au directeur une modération totale sur les emplois, parce que la nécessité de concentrer les moyens et cibler les projets impose la plus grande prudence en termes d'emplois. L'agence devra donc se satisfaire des moyens humains dont elle dispose aujourd'hui.

Il appelle ensuite l'assemblée à délibérer.

0 vote contre. 2 abstentions (Jacques LANNOU et André FIDELIN).

La délibération est donc approuvée à l'unanimité moins deux abstentions.

8. Questions diverses

Ronan MARCEL invite à prendre note des dates du calendrier des instances, précisant que l'agence tient 5 conseils d'administration annuels, couplés avec des assemblées générales en février (vote du budget) et en avril (approbation des comptes et du rapport d'activités).

L'ordre du jour étant épuisé, Ludovic JOLIVET clôt la séance à 12 heures, indiquant qu'elle est suivie d'un point presse auxquels sont conviés les membres du bureau et élus référents désignés.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par le Président et par le Secrétaire.

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

Annexes

Sujet	Annexe	page
1. Installation des séances et désignations		
• Election du bureau	<u>Délibération n° QCD-30.01</u>	12
• Désignation d'élus référents	<u>Délibération n° QCD-30.02</u>	13
2. Information sur les agences d'urbanisme et leur partenariat avec l'Etat	Powerpoint présenté en séance	14-20
3. Approbation des comptes 2013	<u>Délibération n° QCD-30.03</u>	21-23
	Tableau annexe	24
	Rapports Ouest Conseils audit	25-39
4. Rapport d'activités 2013	<u>Délibération n° QCD-30.04</u>	40-41
	Powerpoint aliment	42-53
5. Ratification de mesures prises par le directeur	<u>Délibération n° QCD-30.05</u>	54
6. présentation des contractualisations	Note d'information calendrier	55-58 59
7. Refondation du conseil de développement	<u>Délibération n° QCD-30.06</u>	60-62
	Règlement intérieur	63-67
	Composition cible	68
8. Questions diverses	Calendrier des instances	69

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale – 16 juin 2014

Délibération N° QCD-30.01

Election du bureau

Conformément aux statuts de Quimper Cornouaille Développement, il revient au conseil d'administration de procéder à l'élection du bureau, dans les conditions suivantes (article 17) :

«Le conseil d'administration élit en son sein un bureau formé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier et d'un secrétaire, sans pouvoir comprendre plus de deux représentants d'une même personne morale.

Le bureau se réunit chaque fois que nécessaire sur convocation de son président. Pour ses délibérations, en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante. Le bureau est renouvelé en même temps que le conseil d'administration ».

En pratique, le bureau a pour fonction essentielle d'examiner et valider les points à proposer à l'ordre du jour des conseils d'administration ou assemblées générales et se réunit deux semaines avant chacune de leurs séances (de l'ordre de 5 par an). Il peut aussi être saisi de questions plus courantes, de gestion interne de l'agence, ou de sujets réclamant une prise de position urgente.

Par ailleurs, il est d'usage de désigner un vice-président délégué, aux fins d'assurer le suivi proche de la gestion de l'agence auprès de la direction et des équipes.

La nouvelle désignation des membres du bureau fait l'objet d'une transmission en préfecture, bureau des associations.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, procède à l'élection aux fonctions suivantes de :

- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| - Président : | Ludovic JOLIVET |
| - Vice-président délégué : | Hervé HERRY |
| - Vice-président : | Sébastien MIOSSEC |
| - Trésorier : | Roger LE GOFF |
| - Secrétaire : | Claude RAVALEC |

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le secrétaire



Claude RAVALEC

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale – 16 juin 2014

Délibération N° QCD-30.02

DESIGNATION D'ELUS REFERENTS

La bonne conduite des dossiers et actions de Quimper Cornouaille Développement nécessite la désignation d'élus référents, chargés de porter le pilotage des principales thématiques traitées dans le cadre de l'agence auprès des partenaires, des équipes et devant le conseil d'administration.

Bien que cette désignation ne relève pas des statuts de l'agence, leur rôle sera reconnu. Dans le cadre des orientations du conseil d'administration devant lequel ils rendent compte et en accord avec le président, ils ont notamment pour fonction de présider les commissions ou groupes de travail afférents et de représenter l'agence et le territoire sur la thématique qui leur est confiée.

C'est ainsi que des élus référents sont en particulier à désigner pour les contractualisations financières, l'économie, l'urbanisme, l'énergie, le tourisme, le maritime et le très haut débit.

Cette liste pourra être complétée ultérieurement autant que de besoin, en fonction de l'évolution des sujets à porter.

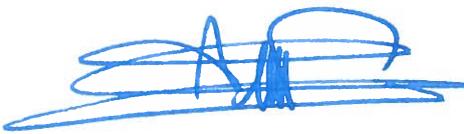
Par ailleurs les élus référents devront pouvoir compter sur l'engagement à leurs côtés, dans les commissions et groupes de travail, de membres du conseil d'administration impliqués et représentatifs du territoire.

Résolution :

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, désigne élus référents sur les thématiques suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|-----------------------------|
| - Contractualisations financières : | Michel CANEVET |
| - Economie : | Hervé HERRY |
| - Urbanisme : | Guillaume MENGUY |
| - Energie : | Sébastien MIOSSEC |
| - Tourisme : | Roger LE GOFF |
| - Maritime : | Raynald TANTER |
| - Très haut débit : | Jean-HUBERT PETILLON |

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



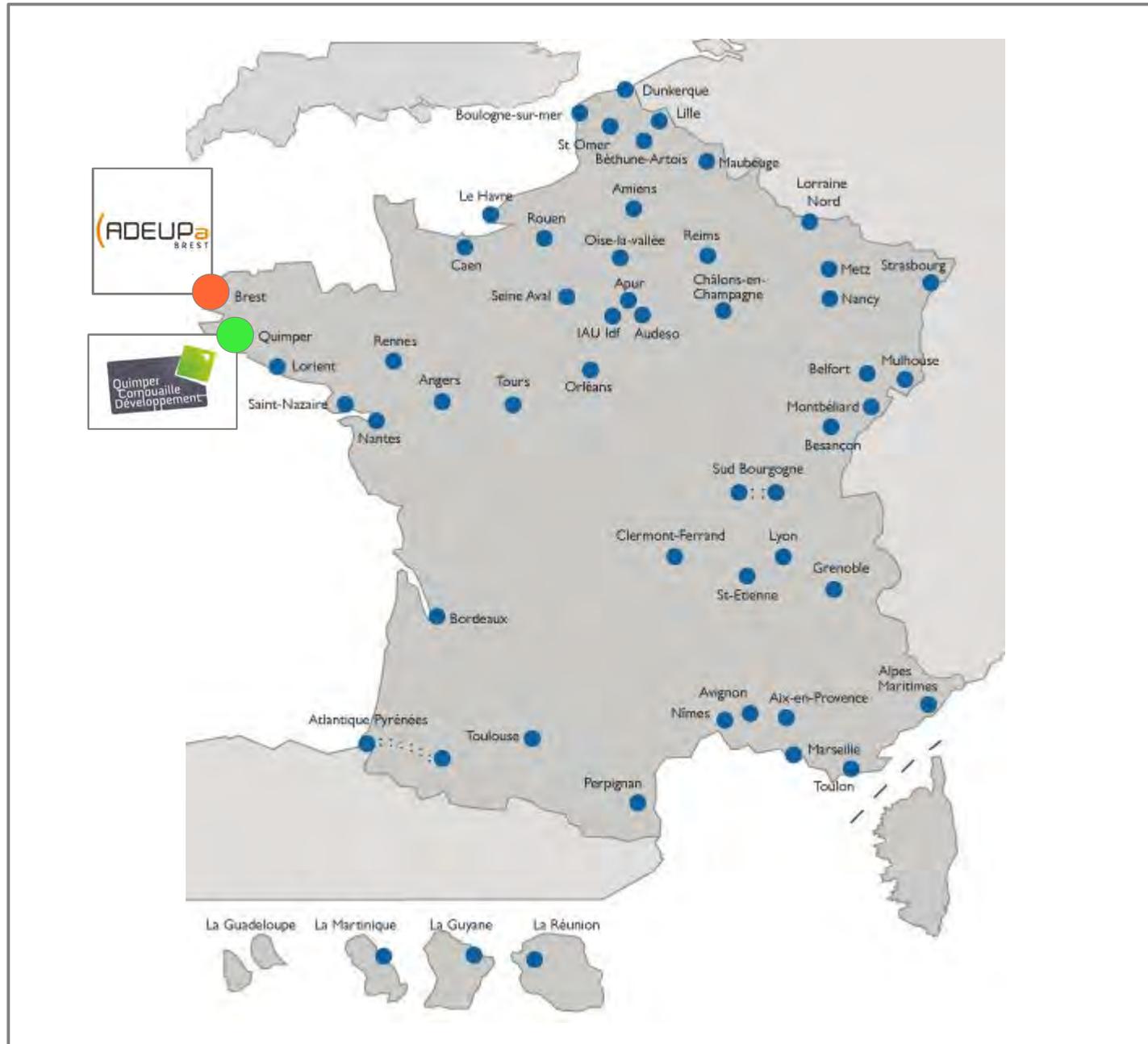
Claude RAVALEC

L'ETAT ET LES AGENCES D'URBANISME EN FINISTERE



Direction départementale des territoires et de la mer

*Direction
Conseil
en Stratégies Territoriales*

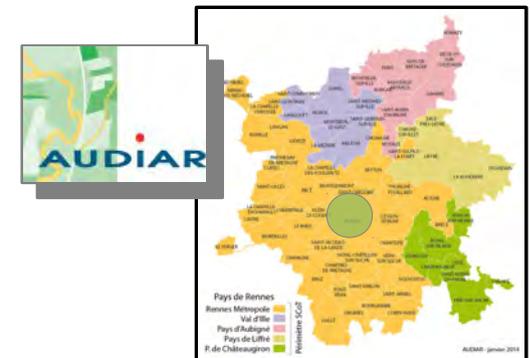


Point en Assemblée Générale
QCD le 16 juin 2014 / ADEUPa le 25 juin 2014

LES 4 AGENCES AGREES PAR L'ETAT EN BRETAGNE :

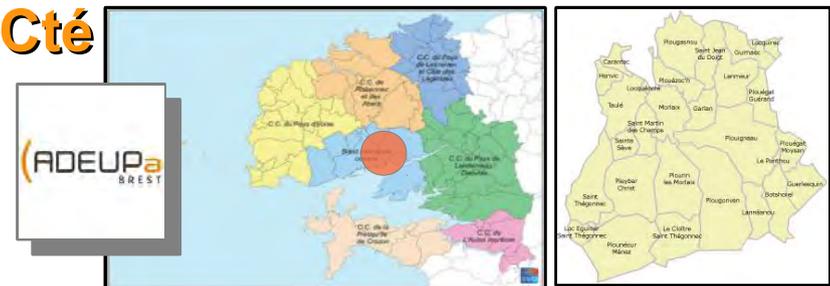
AUDIAR : le pays de Rennes

- créée en 1972 à l'échelle de l'agglomération
- agréée par l'Etat et la FNAU
- élargie au périmètre pays de Rennes et son aire d'influence



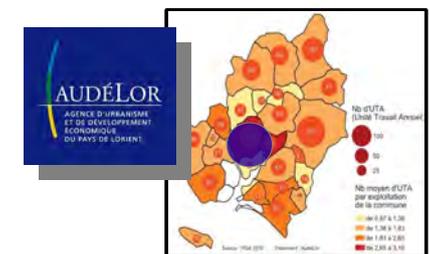
ADEUPa : le pays de Brest + Morlaix Cté

- créée en 1974 à l'échelle de l'agglomération (CUB)
- agréée par l'Etat et la FNAU
- élargie au périmètre pays de Brest (1996)
- élargie au périmètre de Morlaix Communauté (2006)



AUDELOR : le pays de Lorient

- créée en 1990 sous forme d'agence de développement économique
- agréée par l'Etat et la FNAU en 2001 sous forme d'agence d'urbanisme



QCD : le pays de Cornouaille

- initiée par l'Etat en 2002 // mise en place des SCoT
- créée en 2010 à l'échelle du pays
- agréée par l'Etat et la FNAU



LE CADRE LEGAL :

Origine et création du statut « Agence d'Urbanisme » :

- le 30 décembre 1967 (la Loi d'orientation Foncière)

Les évolutions législatives :

- le 9 janvier 1983 (loi de décentralisation)
- le 29 juin 1999 (loi d'orientation pour l'aménagement durable des territoires)
- le 14 décembre 2000 (loi Solidarité et Renouvellement Urbain)
- le 5 juin 2004 (ordonnance traduisant une directive environnement du CE)
- le 19 mai 2011 (simplification et amélioration du droit)
- le 24 mars 2014 (loi pour l'Accès au Logement un Urbanisme Rénové).

La codification légale :



Article L121-3 du Code de l'urbanisme

L'article L 121-3 du code de l'urbanisme



En rouge, les modifications et compléments apportés par la loi ALUR de 2014

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'Etat et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- 1° De suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- 2° De participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- 3° De préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- 4° De contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- 5° D'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. Ces derniers sont soumis au chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Ils peuvent recruter du personnel propre régi par le code du travail.

Un commissaire du Gouvernement est nommé auprès du groupement lorsque la part de la participation de l'Etat excède un montant déterminé par décret en Conseil d'Etat.

LE PARTENARIAT ENTRE L'ETAT ET LES AU

Fondement légal = l'article 121-3 du CU



Modalités = la circulaire du 26 février 2009



- I - CONTEXTE INSTITUTIONNEL ET LEGISLATIF**
- II - PRINCIPES GENERAUX S'APPLIQUANT AUX AGENCES D'URBANISME**
- III - EXTENSION DES AGENCES EXISTANTES ET CREATION DE NOUVELLES AGENCES**
- IV – MODALITES DE FINANCEMENT DE L'ETAT**
- VI - ANNEXES**

- *protocole de coopération Etat – FNAU*
- *modèle de convention d'objectif pluri-annuelle*
- *dispositions relatives à la création et à l'extension des agences*
- *critères et modalités de calcul de la subvention de fonctionnement*
- *rappel des obligations comptables des associations recevant des subventions publiques*
- *rappel du régime fiscal applicable aux agences d'urbanisme*



Orientations stratégiques: le protocole ETAT / FNAU

(depuis 2009)



2009

Signée le 23-10-2008

Hubert FALCO
André ROSSINOT



« PROMOUVOIR UNE VILLE DURABLE »

- volet 1 : aller résolument vers une ville durable
- volet 2 : maîtriser l'urbanisation et renouveler la ville
- volet 3 : développer une offre de logement adaptée aux besoins actuels et futurs de l'ensemble de la population
- volet 4 : introduire et développer la nature dans les espaces urbains
- volet 5: promouvoir les politiques durables de mobilité
- volet 6 : construire des outils partagés d'observation et d'évaluation

2011

Signée le 20-10-2011

Benoist APPARU
Vincent FELTESSE



« PROMOUVOIR UNE VILLE DURABLE »

- volet 1 : aller résolument vers une ville durable
- volet 2 : maîtriser l'urbanisation et renouveler la ville
- volet 3 : développer une offre d'habitat adaptée aux besoins actuels et futurs de l'ensemble de la population
- volet 4 : introduire et développer la nature dans les espaces urbains
- volet 5: promouvoir les politiques durables de mobilité
- volet 6 : construire des outils partagés d'observation et d'évaluation

2014

En attente de signature
(Rencontres AU =11/2014)



« DES AGENCES AU SERVICE DES TERRITOIRES »

- volet 1 : le relais des politiques de l'Etat
- volet 2 : la ville durable
- volet 3 : l'observation urbaine et territoriale
- volet 4 : l'ingénierie partenariale au services des territoires
- volet 5: le rôle des agences dans le cadre national et européen

Principes intégrés via la loi ALUR en mars 2014

LA PARTICIPATION DE L'ETAT A LA VIE DES AU



LES INSTANCES

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION / L'ASSEMBLEE GENERALE

- M. le préfet de département
- M. le préfet maritime (ADEUPa)
- M. le sous-préfet de l'arrondissement de Brest (ADEUPa) ou de Cornouaille (QCD)
- M. le Directeur des Territoires et de la Mer (ADEUPa et QCD)

LE BUREAU

- le Directeur des Territoires et de la Mer est membre du bureau (ADEUPa)

LE PILOTAGE ET L'EXPLOITATION DES ETUDES

- les services concernés, au cas par cas (ADEUPa et QCD)
- interface DDTM = Direction / Conseil en Stratégies Territoriales

LE FINANCEMENT

UNE CONVENTION DE CO-FINANCEMENT

- principe = tri-annuelle (provisoirement annuelle)
- préparée par la DDTM, signée par le préfet et le président de l'agence

UN PROGRAMME PARTENARIAL

- un programme-cadre triennal validé en CA (ADEUPa)
- un programme annuel validé en CA (ADEUPa et QCD)
- un rapport d'activité (ADEUPa et QCD)
- un site Internet / Intranet avec possibilité de téléchargement des études (ADEUPa et QCD)

UNE SUBVENTION ANNUELLE

- dédiée au budget de fonctionnement
(*ciblée non pas sur une ou des étude-s, mais sur l'ensemble du programme partenarial*)
- déléguée par le MEDDE via la DGALN, la DREAL et la DDTM
- montant calculé par la DGALN et délégué par la DREAL
- possibilité de réserver une part de 20 % pour des études mutualisées entre agences (non actionné en Bretagne)
- paiement en 2 fois (acompte 60 % au printemps, solde à l'automne)
- ordre de grandeur :
 - équivalent de la rémunération de 1,5 à 2,0 ETP (niveau cadre A)
 - ADEUPa 127 513 € (2014)
 - QCD : 144 109 € (2014)

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale – 16 juin 2014

Délibération N° QCD-30.03

Approbation des comptes 2013 et affectation du résultat

Les comptes 2013 de Quimper Cornouaille Développement soumis à l'approbation de l'assemblée générale se traduisent par un bilan de 1.416.117 € et un compte de résultat dégagant un résultat d'exercice de 231.028 €, à raison de 2.307.366 € de produits pour 2.076.338 € de charges.

Ils se présentent schématiquement comme suit :

BILAN:			
immobilisations	110 667	résultat d'exercice	231 028
créances diverses	384 422	reports et réserves	713 278
disponibilités	921 028	dotations	37 144
		dettes d'exploitation	434 667
Total actif	1 416 117	Total passif	1 416 117
COMPTE DE RESULTAT:			
salaires et charges	1 006 668	prestations	17 130
personnel m-a-d	252 716	subventions et cotis.	2 200 915
charges de gestion	769 370	autres produits	63
dota.amort.prov.	47 050	transferts de charges	3 243
charges except.	534	produits fin.except.	86 015
Total charges	2 076 338	Total produits	2 307 366
Résultat:	231 028		

Le tableau ci-annexé met ces chiffres en perspective par rapport aux 3 exercices précédents, récapitulant ainsi les 4 années de fonctionnement de l'agence (pm : les chiffres 2010 totalisent les éléments QCD + GIP pays de Cornouaille, fusionnés au sein de QCD depuis 2011).

1. Analyse du bilan :

Le compte immobilisations reste peu élevé (110.667 €), l'agence ayant ses locaux et véhicules en location et n'étant propriétaire que de ses mobiliers, matériels et logiciels, rapidement amortis.

Les comptes de créances et dettes au 31 décembre, soient 384.422 € et 434.667 € (subventions non encore encaissées et créances fournisseurs et organismes sociaux non encore facturées) sont en rapport avec l'activité de l'agence et peu évolutives par rapport à l'exercice précédent.

Les fonds propres sont importants, cumulant les résultats des 3 premières années de fonctionnement de QCD (344.153 €, 182.964 €, et 37.044 €), abondés des apports du GIP en 2011 (148.594 €) et le présent résultat de 231.028 €, composé du résultat propre de QCD pour 168.388 € et du boni de liquidation hérité du GIP à hauteur de 62.640 €.

Ceci donne à l'agence une assise financière confortable face aux exigences de trésorerie et aux aléas sur exercices futurs, tout en laissant une marge de manœuvre pour des engagements nouveaux.

Enfin les dotations (37.144 €) correspondent à un montant de subvention d'investissement non encore amorti et le compte de disponibilité (921.028 €) reflète la bonne situation financière de l'agence.

2. Analyse du compte de résultat :

Le niveau des comptes de Quimper Cornouaille Développement évolue sensiblement pour 2013 par rapport à l'exercice antérieur : les charges s'atténuent de 3% et les produits progressent de 5%, produisant un nouveau résultat nettement bénéficiaire après le résultat plus modéré de 2012.

Les charges de personnel au sens large (personnel propre et agents mis à disposition par Quimper Communauté) se montent à 1.259.384 € (1.006.668 € + 252.716 €), en progression de 5% par rapport à l'année 2012 intégrant la progression des effectifs (de 27 à 29 postes de fin 2012 à fin 2013) et un accroissement des charges fiscales et sociales (notamment dû à des fins d'exonérations suite à dépassement du seuil de 20 salariés en 2011). Par ailleurs ces chiffres confirment l'érosion continue de la proportion d'agents mis à disposition par Quimper Communauté par rapport à celle des personnels propres dans les effectifs de l'agence.

L'ensemble des charges de gestion se monte 769.370 €, en nette diminution après une année 2012 qui portait en particulier la charges exceptionnelle de l'enquête déplacements (pm : 183.000 €), les charges courantes de gestion restant bien maîtrisées au regard des effectifs mais les loyers des locaux progressant significativement par effet d'indice et d'extension des surfaces louées (+ 20.468 €, portant le total à 152.474 € pour 2013).

Les dotations aux amortissements n'appellent pas de commentaires, pas plus que les charges financières ou exceptionnelles d'un montant négligeable.

Les produits sont essentiellement portés aux comptes de subventions et cotisations, conformément au principe de l'agence qui est d'exercer ses missions au titre de son programme partenarial et non pas de rendre des prestations.

NB : l'activité en ce sens se situe hors champ de la TVA, c'est-à-dire que la TVA n'est pas récupérable sur les dépenses et que les recettes n'y sont pas assujetties, ce qui en contrepartie donne lieu à assujettissement à la taxe sur les salaires (65.173 € pour 2013).

Ces subventions et cotisations se montent à 2.200.915 €, globalement conformes aux attentes et fonction des missions engagées : attribuées et versées s'agissant des contributions des EPCI et des contributions courantes de l'ensemble des partenaires, parfois en attente d'attribution et de versement s'agissant de subventions sur actions (Etat et région sur diverses actions).

Il convient encore de noter l'importance de la subvention versée par l'Etat pour le fonctionnement d'agence d'urbanisme (163.628 €, pour une prévision budgétaire de 120.000 €).

Les produits exceptionnels enfin viennent significativement abonder le résultat de 2013 par l'incorporation des 62.640 € du boni de liquidation du GIP pays de Cornouaille.

3. En conclusion :

L'état des finances de Quimper Cornouaille Développement est très favorable au terme de 4 ans de montée en charge depuis sa création et de l'intégration à présent définitive des comptes de l'ex GIP du pays de Cornouaille.

Ceci permet à la fois de bien répondre aux nécessités de trésorerie et de réserve pour aléas sur exercices futurs (avec en particulier des niveaux de subventions pour actions dont la pérennisation n'est pas garantie), tout en autorisant des marges d'engagement d'actions nouvelles.

Pour la clarté de la vocation de ces fonds propres, le résultat 2013 pourrait être affecté en totalité en fonds de réserve associative tout comme ceux de 2011 et 2012, portant son total à 220.008 € + 231.028 € = 451.036 €.

C'est ainsi près de 20% des produits d'un exercice qui seraient identifiés comme réserve de sécurité dans les comptes de l'agence, laissant en conséquence 493.270 € en report à nouveau.

Résolution

Compte tenu de ce qui précède,

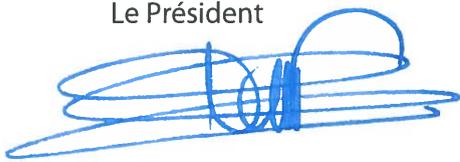
Ayant pris connaissance des états comptables,

Et après avoir entendu le rapport du commissaire aux comptes,

L'assemblée générale, à l'unanimité :

- *approuve les comptes 2013 de Quimper Cornouaille Développement,*
- *donne quitus au conseil d'administration et aux mandataires de l'association pour leur gestion,*
- *décide d'affecter la totalité du résultat 2013 en compte de réserve associative.*

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT, COMPTES CLOS 2010 à 2013

	Exercices précédents			Exercice 2013	Evo. 2012-2013	
	2010 (*)	2011	2012		en k€	en %
BILAN:						
immobilisations	162 000	132 229	119 735	110 667	- 9	-8%
créances diverses	430 536	319 379	377 826	384 422	7	2%
disponibilités	459 873	638 773	698 299	921 028	223	32%
Total actif:	1 052 409	1 090 381	1 195 860	1 416 117	220	18%
résultat d'exercice	492 747	182 964	37 044	231 028	194	524%
reports et réserves	107 759	493 271	676 235	713 278	37	5%
dotations	54 259	76 338	53 560	37 144	- 16	-31%
dettes d'exploitation	397 644	337 808	429 021	434 667	6	1%
Total passif:	1 052 409	1 090 381	1 195 860	1 416 117	220	18%
COMPTE DE RESULTAT:						
salaires et charges	616 421	679 242	878 035	1 006 668	129	15%
personnel m-a-d	454 723	434 187	321 293	252 716	- 69	-21%
charges de gestion	674 604	560 793	892 393	769 370	- 123	-14%
dota.amort.prov.	28 627	41 363	42 869	47 050	4	10%
charges fin.except.	66	1 725	16 957	534	- 16	-97%
Total charges:	1 774 441	1 717 310	2 151 547	2 076 338	- 75	-3%
prestations	37 500	971	6 223	17 130	11	175%
subventions et cotis.	2 106 784	1 841 899	2 147 299	2 200 915	54	2%
autres produits	585	66	8	63	0	688%
transferts de charges	16 078	23 926	2 733	3 243	1	19%
produits fin.except.	106 241	33 412	32 328	86 015	54	166%
Total produits:	2 267 188	1 900 274	2 188 591	2 307 366	119	5%
Résultat:	492 747	182 964	37 044	231 028	194	524%

2010 (*) = total QCD + GIP pays de Cornouaille

(RM, 30-05-2014)

Yves BRUN
Dominique DENIEL
Frédérique DENIEL-HOSTIOU
Paul GUILLOU
Hubert HENRY
Laëtitia LANNUZEL
Pierre-Yves LE CORRE
Florent MICHEL
Odile RICOULT
François RODRIGUEZ

Experts-Comptables
Commissaires aux comptes

Association
QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT
3 Rue Pitre Chevalier
29000 QUIMPER

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31.12.2013

QUEST CONSEILS QUIMPER

143 avenue de Kéradennec - CS 23023 - 29334 Quimper Cedex
Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78 - Email : contactquimper@ouestconseils.fr

Quest Conseils Audit - S.A. au capital de 1 257 400 € - R.C.S. QUIMPER 377 180 195.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Conseil Régional de Bretagne
Société de commissariat aux comptes membre de la Compagnie Régionale de Rennes.

VANNES - AURAY - LORIENT - QUIMPER²⁵ - BREST



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration et la direction générale de l'association. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

 .../...

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

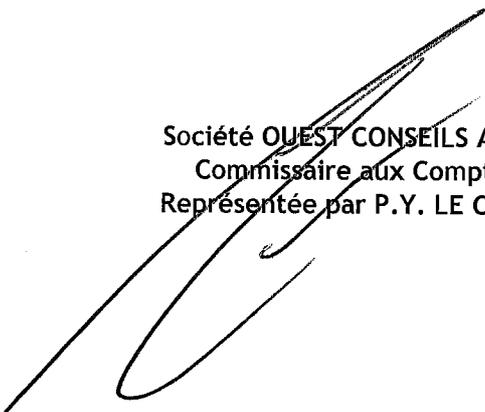
III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de votre association sur la situation financière et les comptes annuels.

A QUIMPER, le 24 avril 2014

Société QUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par P.Y. LE CORRE



BILAN ACTIF

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	63 047	61 470	1 577	0,11	5 846	0,49
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres Immobilisations corporelles	197 739	106 577	91 161	6,44	97 461	8,15
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 500		1 500	0,11		
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	16 429		16 429	1,16	16 429	1,37
TOTAL (I)	278 715	168 048	110 667	7,81	119 735	10,01
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes					312	0,03
Clients et comptes rattachés	377 420		377 420	26,65	376 135	31,45
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, Impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	145		145	0,01		
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	921 028		921 028	65,04	698 299	58,39
Charges constatées d'avance	6 857		6 857	0,48	1 378	0,12
TOTAL (II)	1 305 450		1 305 450	92,19	1 076 124	89,99
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
Quest Conseils Quimper TOTAL ACTIF (0 à V)	1 584 165	168 048	1 416 117	100,00	1 195 860	100,00

SA OUEST CONSEILS AUDIT

143, avenue de Kéradennec

CS 23023

29334 QUIMPER CEDEX

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2013		31/12/2012	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)				
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecarts de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	220 008	15,54	182 964	15,30
Report à nouveau	493 271	34,83	493 271	41,25
Résultat de l'exercice	231 028	16,31	37 044	3,10
Subventions d'investissement	37 144	2,62	53 560	4,48
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	981 450	69,31	766 838	64,12
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	308 117	21,76	321 147	26,85
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	43 055	3,04	33 084	2,77
. Organismes sociaux	72 132	5,09	65 957	5,52
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	11 232	0,79	8 833	0,74
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	131	0,01		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	434 668	30,69	429 021	35,88
Ecart de conversion passif (V)				
Quest Conseils Quimper	TOTAL PASSIF (I à V)	1 416 117	1 195 860	100,00
SA OUEST CONSEILS AUDIT		100,00	100,00	100,00

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

COMPTES DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises									
Production vendue biens									
Production vendue services	17 130		17 130	100,00	6 223	100,00	10 907	175,27	
Chiffres d'Affaires Nets	17 130		17 130	100,00	6 223	100,00	10 907	175,27	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation			1 607 252	N/S	1 577 811	N/S	29 441	1,87	
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			3 243	18,93	2 733	43,92	510	18,66	
Autres produits			593 726	N/S	569 497	N/S	24 229	4,25	
Total des produits d'exploitation (I)			2 221 351	N/S	2 156 263	N/S	65 088	3,02	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)									
Variation de stock (marchandises)									
Achats de matières premières et autres approvisionnements									
Variation de stock (matières premières et autres approv.)									
Autres achats et charges externes			945 241	N/S	1 150 197	N/S	-204 956	-17,81	
Impôts, taxes et versements assimilés			76 211	444,90	65 339	N/S	10 872	16,64	
Salaires et traitements			716 922	N/S	626 568	N/S	90 354	14,42	
Charges sociales			289 746	N/S	248 467	N/S	41 279	16,61	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			47 050	274,66	42 869	688,88	4 181	9,75	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			635	3,71	1 150	18,48	-515	-44,77	
Total des charges d'exploitation (II)			2 075 804	N/S	2 134 590	N/S	-58 786	-2,74	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			145 546	849,66	21 673	348,27	123 873	571,55	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés			6 779	39,57	9 450	151,66	-2 671	-28,25	
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)			6 779	39,57	9 450	151,66	-2 671	-28,25	
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés			3	0,02			3	N/S	
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)			3	0,02			3	N/S	
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			6 777	39,56	9 450	151,66	-2 673	-28,28	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			152 323	889,22	31 123	500,13	121 200	389,42	

Ouest Conseils Quimper

SA OUEST CONSEILS AUDIT

143, avenue de Kéradennec

CS 23023

29334 QUIMPER CEDEX

Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	62 640	366,67	100	1,61	62 540	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	16 596	96,88	22 778	366,03	-6 182	-27,13
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	79 236	462,56	22 878	367,64	56 358	246,34
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			16 957	272,49	-16 957	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	531	3,10			531	N/S
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	531	3,10	16 957	272,49	-16 426	-96,86
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	78 705	459,46	5 921	95,15	72 784	N/S
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 307 366	N/S	2 138 591	N/S	118 775	5,43
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 076 338	N/S	2 151 547	N/S	-75 209	-3,49
RÉSULTAT NET	231 028	N/S	37 044	695,28	193 984	523,66
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail Immobilier						

Ouest Conseils Quimper

SA OUEST CONSEILS AUDIT

143, avenue de Kéradennec

CS 23023

29334 QUIMPER CEDEX

Tél. 02 98 90 00 29 - Fax 02 98 52 14 78

ANNEXE LEGALE

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

L'agence étant une entité placée hors champ d'application de l'impôt, les rémunérations versées ne peuvent pas être déduite du résultat.

Par conséquent, l'agence ne peut pas bénéficier du Cice.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le P.C.G. 1999 homologué par arrêté du 22 juin 1999
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE	Valeur brute des immos au début d'exo	Augmentat'	Diminutions	Valeur brute des immos à fin d'exo	Réév. légale Valeur d'orig. à fin d'exo
Fonds commercial				50 592	
Autres	14 232				
Terrains					
Constructions		53 976		7 766	
Install. tech., matériel, outill. Industriels			110 066		15 014
Install. générales, agencements divers					
Matériel de transport					164 042
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations financières		22 781			
TOTAL	14 232	76 757	110 066	58 359	179 056

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortiss. au début d'exo	Augmentat' Dotations de l'exercice	Diminutions Amort. aff. élém. sortis	Montant des amortiss. à fin d'exo
Immobilisations incorporelles				
Terrains	44 747	18 501	1 777	61 470
Constructions				
Install. techn., matériel et outillages industriels				
Install. générales, agencem., aménagement. divers				
Matériel de transport				
Autres immobilisations corporelles				
TOTAL	44 747	18 501	1 777	61 470

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	16 429		16 429
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	377 420	377 420	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	145	145	
Charges constatées d'avance	6 857	6 857	
TOTAL GENERAL	400 850	384 422	16 429
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	308 117	308 117		
Personnel et comptes rattachés	43 055	43 055		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	72 132	72 132		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	11 232	11 232		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	131	131		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	434 668	434 668		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**6.1 - PRODUITS ET AVOIRS A RECEVOIR**

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	377 420
Autres créances	145
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	377 565

6.2 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	229 676
Dettes fiscales et sociales	78 184
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	131
TOTAL	307 990

6.3 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	6 857	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	6 857	

Commentaires:

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE
L'EXERCICE CLOS LE 31.12.2013

Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT

Aux Membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

• **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

En application de l'article R.612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L.612-5 du code du commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Votre Association a souscrit, au cours de l'exercice 2013, au capital de la SAEML Quimper Evénements à hauteur de 1 500 euros.

Lors de son Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 juin 2013, le GIP "Pays de Cornouaille" a adopté ses comptes de liquidation et attribué son boni de liquidation, d'un montant de 62 640 euros, à l'Association QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT. Cette somme figure en produits exceptionnels dans les comptes clos le 31/12/2013 de votre Association.

A QUIMPER, le 24 avril 2014

Société OUEST CONSEILS AUDIT
Commissaire aux Comptes
Représentée par P.Y. LE CORRE

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale – 16 juin 2014

Délibération N° QCD-30.04

Rapport d'activités 2013

Comme chaque année, il revient au conseil d'administration de valider la proposition et à l'assemblée générale d'approuver le rapport d'activités de l'exercice précédent, en l'occurrence celui relatif à l'action de Quimper Cornouaille Développement sur l'année 2013.

Comme le rappelle le propos introductif du document, après la création de l'agence en 2010, l'intégration des missions du pays de Cornouaille en 2011 et l'installation de la structure dans la plénitude de son périmètre d'action en 2012, l'année 2013 aura été celle de l'arrivée à maturité de Quimper Cornouaille Développement, traduite par une production importante dans tous ses domaines d'action.

Sans négliger les activités et dossiers plus courants, les productions suivantes qui vont de la gouvernance cornouaillaise au développement économique, à l'urbanisme et à l'énergie, méritent cependant d'être relevées :

- Finalisation et valorisation de la démarche prospective Cornouaille 2030 : séminaire, actes et documents au printemps, diffusion presse, forum internet et présentations dans les EPCI à l'automne ;
- Implication soutenue dans la préparation du pacte d'avenir pour la Bretagne et des contractualisations 2014-2020 : réseaux, documents et réunions régionales, production d'interventions pour Quimper Communauté et la Cornouaille ;
- Lancement des études de caractérisation de la destination touristique Quimper-Cornouaille ;
- Intensification de la démarche ialys en pilotage renforcé avec la CCI et appui à Quimper Communauté sur l'étude de faisabilité d'un centre grand public ;
- Livraison de l'atlas des zones d'activités en Cornouaille, coproduit avec la CCI et l'ensemble des communautés cornouaillaises ;
- Finalisation de l'enquête déplacements des ménages en Cornouaille et réalisation d'une première exploitation standard ;
- Finalisation des PLH de 7 communautés membres, représentant ensemble les 2/3 de la population cornouaillaise ;
- Travaux inter-agences : armature urbaine bretonne et prospective DATAR, étude de scénarios Rennes-Nantes-Brest-Quimper pour RFF, atlas de Bretagne sud ;
- Elaboration concertée du diagnostic, base d'un projet maritime cornouaillais ;
- Implication à l'appui du projet d'énergie marine renouvelable en baie d'Audierne ;
- Développement du conseil en énergie partagé auprès des communes et du volume d'activité de l'EIE à travers le guichet unique de rénovation thermique.

Tout cela et bien d'autres travaux sont exposés avec plus de détails dans le présent rapport d'activités 2013, objet des présentes décisions du conseil d'administration et d'assemblée générale.

NB : Pour information sur l'activité en cours de mise en œuvre sur 2014, elle est basée sur le programme de travail décidé en son temps par le conseil d'administration (ci-joint pour mémoire), d'où ressortent en particulier :

- La préparation d'un argumentaire sur la Cornouaille agro-alimentaire ;
- L'information générale et l'accompagnement des élus sur leurs nouveaux enjeux stratégiques en urbanisme ;
- L'appui à la mise en œuvre des orientations des SCOTs et PLH ;
- La préparation du contrat de partenariat région-pays et des fonds territorialisés ;
- Le suivi de la préparation des autres financements globaux non-territorialisés ;
- La conception d'un système partenarial d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique des logements ;
- L'accueil des nouveaux élus.

Résolution :

Après avoir pris connaissance du rapport d'activités 2013,

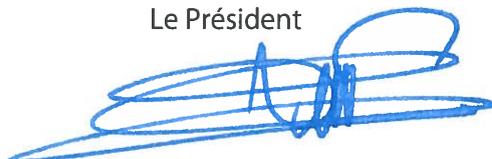
Le conseil d'administration :

- *valide la proposition de rapport d'activité*

L'assemblée générale :

- *approuve le rapport d'activités proposé*

Le Président



Ludovic JOLIVET

Le Secrétaire



Claude RAVALEC

La Cornouaille

TERRITOIRE D'EXCELLENCE DE L'ALIMENT

- **Territoire pionnier de l'agroalimentaire en Bretagne**
 - La Cornouaille pèse 50% des emplois agro-alimentaires bretons à l'aube des années 1960
 - ... au terme de 100 ans d'histoire de la conserve : poisson > légumes > porc
 - Quand se lance la dynamique généralisée de l'agro-alimentaire breton



La Cornouaille, territoire leader aujourd'hui

- **Territoire leader dans la production alimentaire**

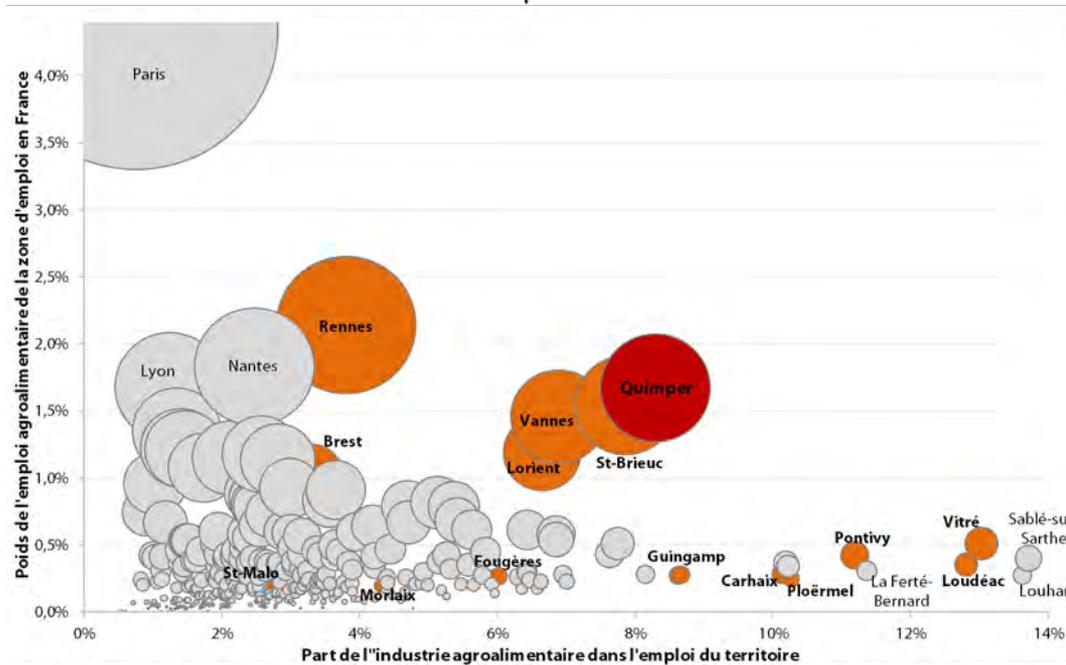
La Cornouaille et la zone d'emploi de Quimper (prise à titre de comparabilité) sont en pointe en Bretagne et en France

- **en poids du secteur**
- **en variété des produits**
- **en industrie agro-alimentaire**
- **tout comme en agriculture**
- **et avec le plus significatif de la pêche**

La Cornouaille, territoire leader aujourd'hui

- En poids du secteur en industrie agro-alimentaire, en variété des productions

Classement des 321 zones d'emplois françaises selon leur poids dans l'emploi agroalimentaire français et la part de la fabrication de denrées alimentaires dans leur emploi

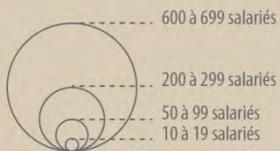


Note de lecture : le rond est proportionnel au nombre d'emplois dans la fabrication de denrées alimentaires de la zone d'emploi. Plus le rond est vers le haut, plus le poids de la zone d'emploi dans l'emploi agroalimentaire français est élevé. Plus le rond est vers la droite, plus la part de l'agroalimentaire est importante dans l'emploi du territoire : plus la zone d'emploi est spécialisée en agroalimentaire.

Source : INSEE - Recensement de la population 2010

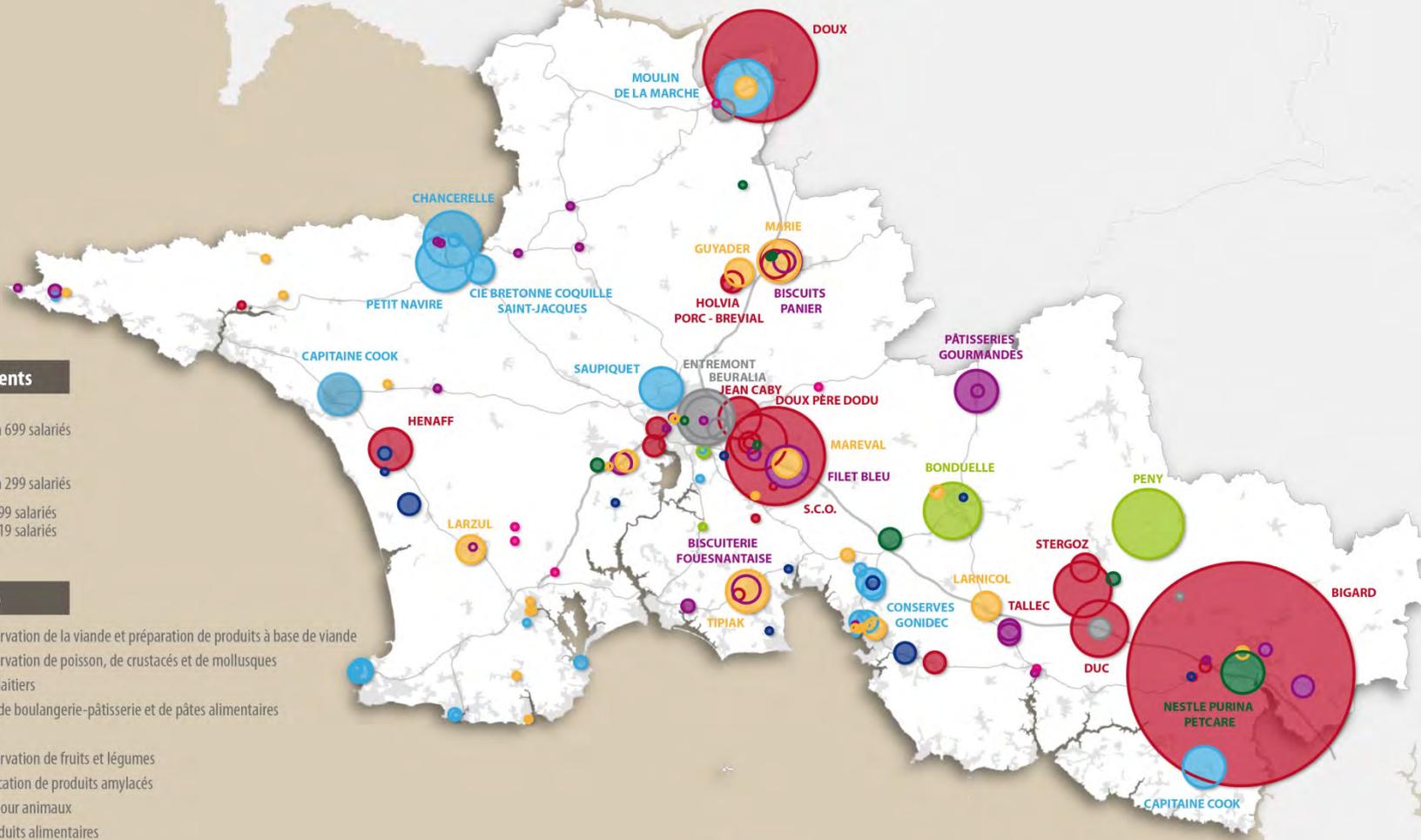
L'industrie agroalimentaire en Cornouaille

Taille des établissements



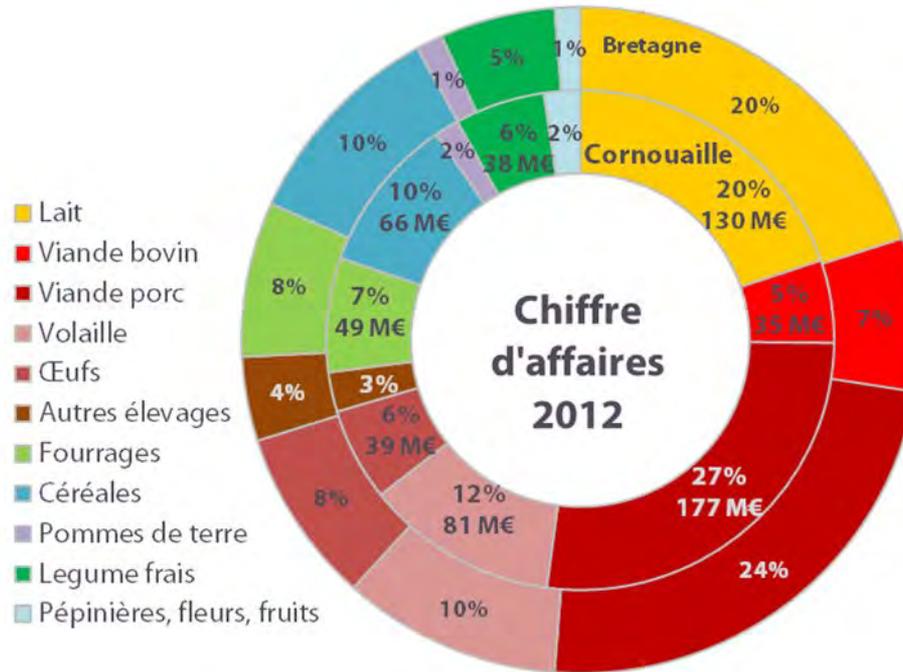
Typologie d'industrie

- Transformation et conservation de la viande et préparation de produits à base de viande
- Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques
- Fabrication de produits laitiers
- Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie et de pâtes alimentaires
- Fabrication de boissons
- Transformation et conservation de fruits et légumes
- Travail des grains ; fabrication de produits amylacés
- Fabrication d'aliments pour animaux
- Fabrication d'autres produits alimentaires



La Cornouaille, territoire leader aujourd'hui

- **Tout comme en agriculture**



- **Et avec le plus de la pêche...**

Une filière complète d'importance majeure

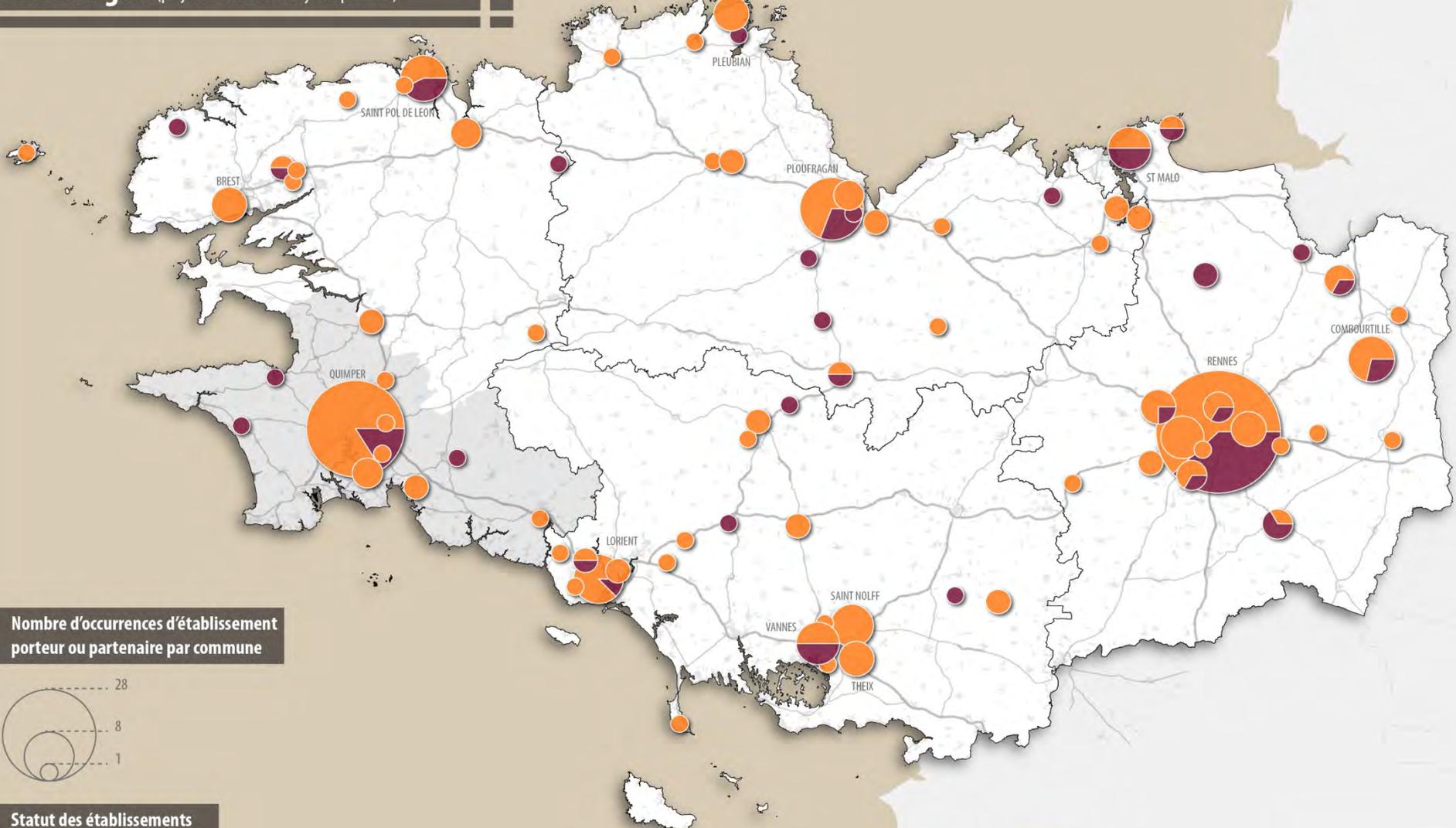
- **La filière pèse 21 000 emplois en Cornouaille**
avec les équipementiers (également en pointe), le commerce de gros, la logistique, la formation et le tertiaire dédié
 - 18 000 emplois salariés
 - 3 000 chefs d'exploitation agricoles

Un pôle d'innovation performant

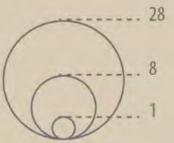
- **Des entreprises engagées dans l'innovation**
- **Un éco-système dédié**
Adria Développement, Lubem (UBO), Breizpack, MNHM, Ifremer
Agrocampus Ouest, INRA, Labocéa
Technopole, Pôle Mer Bretagne Atlantique
- **Impliqués dans 1 projet Valorial sur 3**
Valorial, lui-même , né en Cornouaille

Innovation autour de l'aliment

en Bretagne (projets Valorial aboutis y compris ANR)



Nombre d'occurrences d'établissement porteur ou partenaire par commune



Statut des établissements

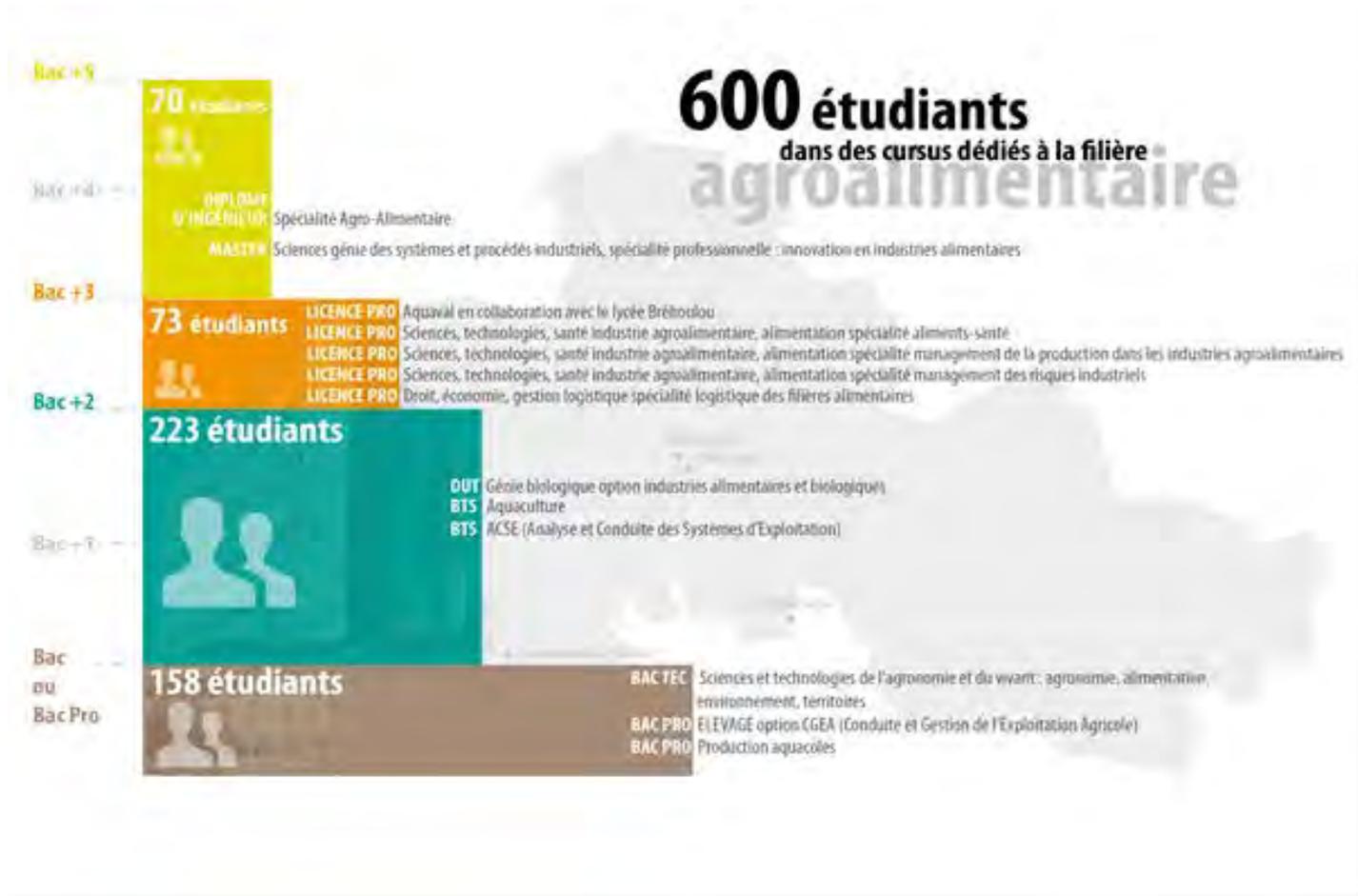
- Porteur (dark purple)
- Partenaire (orange)

Sources : Données par QCD / BD Cartho IGN - Conception Réalisation QCD 2014



Un appareil de formation reconnu

- **Un pôle de formation supérieure**
 Dans des établissements proches des entreprises



- **Des formations continues majeures**
 - **Adria Développement : 5000 stagiaires par an**
 - **IFRIA : 300 apprentis en formation**
 - **Agrocampus : interface enseignement-recherche**

La Cornouaille, territoire d'excellence de l'aliment

- **La Cornouaille justifie d'une situation de premier plan pour faire rayonner la Bretagne dans le domaine de l'aliment !**

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale – 16 juin 2014

Délibération N° QCD-30.05

Ratification de mesures prises par le directeur depuis le 30 mars 2014 (contrats de travail)

Comme suite au renouvellement des instances des collectivités membres à l'issue des élections municipales et communautaires de mars 2014, le président et le vice-président délégué de Quimper Cornouaille Développement ont perdu leurs mandats et par conséquent leur légitimité à engager des décisions au sein de l'agence. Ceci a amené le directeur à devoir suppléer à l'absence de titulaires de ces fonctions en l'attente de la désignation d'un nouveau président et vice-président délégué par les instances renouvelées de l'agence.

En effet, bien que selon les statuts (article 21) c'est au directeur que revient la responsabilité de l'essentiel de la gestion administrative et financière de l'agence, il y est cependant prévu une limite en matière de recrutement du personnel. Le règlement intérieur (article 5 in fine) dispose en effet que les décisions d'embauche et signature des contrats en résultant relèvent du président ou du vice-président délégué pour tous les contrats d'une durée de 6 mois ou plus, et du directeur pour les autres.

C'est pourquoi, il est demandé au conseil d'administration et à l'assemblée générale de bien vouloir valider les décisions signées à titre exceptionnel par le directeur dans la période du 30 mars au 16 juin 2014, à savoir :

- Un CDD de 18 mois d'un conseiller énergie prenant effet le 7 avril 2014, aux fins de remplacer un départ consenti sur rupture conventionnelle de CDI ;
- Un avenant sur CDI de chargée d'études urbanisme prenant effet le 1er juin 2014, accordant un temps partiel de 80% au titre du droit à congé parental ;
- Un CDI de chargée de mission mer prenant effet le 3 juin 2014, intervenant à l'issue d'un premier CDD de 18 mois sur cette mission qui se poursuit bien au-delà de la durée de ce premier contrat.

Toutes ces décisions ont été prises pour assurer la continuité de l'action de l'agence, sur des postes existants, dûment créés par le conseil d'administration et financés dans le cadre du budget.

Résolution

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide de valider les décisions exposées ci-dessus, signées à titre exceptionnel par le directeur en l'attente de nouvelle désignation d'un président et d'un vice-président délégué.

Le président

**Ludovic JOLIVET**

Le Secrétaire

**Claude RAVALEC**

Préparation des contractualisations

2014, est l'année de la renégociation de l'ensemble des contrats territoriaux de la Cornouaille :

- 1/ Contrat de partenariat Région/Pays
- 2/ Programmes territoriaux des fonds européens comme LEADER (rural), FEAMP (pêche) et ITI FEDER (Investissements Territoriaux Intégrés)
- 3/ Volet territorial du CPER (à définir)

Pour les 2 premiers points, l'autorité de gestion sera exercée par la Région Bretagne. L'objectif de cohésion territoriale s'impose et offre la possibilité de cofinancer des projets de développement territorial par différents fonds européens, nationaux et régionaux.

Dans ce contexte, les pays bretons sont largement fléchés pour devenir les territoires de référence pour le portage des différents programmes territoriaux.

Ainsi, **autour des priorités des Pays**, la Région mobilisera les contrats de partenariat passés avec les 21 Pays et mettra en œuvre la territorialisation du FEDER (via ITI FEDER), du FEADER (LEADER) et du FEAMP.

Pour la Cornouaille, la définition de ses priorités pourra largement s'inspirer du travail prospectif mené depuis 2012 avec l'ensemble des acteurs du territoire (élus, techniciens et membres du conseil de développement). Le scénario de référence « Cornouaille 2030 » traduit ainsi les ambitions des acteurs locaux pour le territoire cornouaillais :

Axe 1 : Un territoire riche de ses diversités

- Une Cornouaille maritime
- Une Cornouaille inspiratrice et de caractère
- Une Cornouaille stimulante et saine
- Construire une destination touristique

Axe 2 : Un territoire d'énergies

- Une force motrice productive : l'agriculture et l'alimentaire
- Une impulsion publique autour des secteurs-clés de l'économie
- Une synergie des acteurs pour l'emploi et l'économie

Axe 3 : Un territoire qui se rassemble

- Un urbanisme qui fédère
- Des outils de mobilité qui connectent et irriguent
- Une Cornouaille proche et solidaire

Contrat de partenariat

Pour la période 2014-2016, la Cornouaille bénéficiera d'une enveloppe de **12 316 964€**.

La Cornouaille pourra mobiliser ces crédits régionaux pour un **nombre maximum de trois axes priorités de développement** qui devront être cohérents avec les orientations prioritaires de la Région. Chaque priorité partagée de développement fera l'objet d'une déclinaison en cinq fiches actions maximum (sous-thématiques avec identification des types d'actions éligibles).

Une option est ouverte aux Pays, celle de retenir un « **axe rééquilibrage territorial** » : il s'agit d'accompagner de manière spécifique des portions du territoire/du pays sur tous les thèmes.

Ces trois ou le cas échéant quatre axes devront représenter **80% minimum de l'enveloppe 2014-2016** (9,85M€). Chaque axe fera l'objet d'une enveloppe financière dédiée sur 2014-2016 qui ne sera pas fongible entre les axes. En 2016, les reliquats demeureront garantis aux mêmes Pays sur la période 2017-2020.

Par ailleurs, un « **axe services collectifs essentiels** » pourra mobiliser **20% maximum de l'enveloppe 2014-2016** (2,46M€). Cet axe ne fait pas l'objet d'un cadrage en fiches actions.

Quelques nouveautés

- L'ensemble des projets déposés seront étudiés suivant la méthodologie appliquée à l'Eco-FAUR.
- La « territorialisation » de la politique de l'habitat et de renouvellement urbain : chaque pays doit identifier les priorités d'intervention en matière de renouvellement urbain et d'habitat pour les proposer à la Région.

Programmes territoriaux des fonds européens

Deux outils sont proposés pour la gestion des fonds territorialisés européens : ITI et DLAL. **Pour la mobilisation de ces fonds, la Région impose que ce soit les structures Pays qui portent candidature** puisqu'ils pourront être cumulables avec le contrat de partenariat.

ITI (Investissement Territorial Intégré), il s'agit de l'outil de territorialisation du FEDER (Fonds Européens de Développement Régional). **La Cornouaille pourra mobiliser ce fond sur trois thématiques : mobilité, usages numériques, rénovation énergétique/énergies renouvelables.**

DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux), il s'agit de l'outil communautaire pour les fonds territorialisés du FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche) et du FEADER (Fonds Européens Agricole et de Développement Rural). **La Cornouaille pourra mobiliser ces fonds sur les thématiques : maritime/pêche et développement rural (Leader).** Pour ces deux derniers fonds, un appel à projets sera lancé en juin pour Leader (réponse en décembre) et à l'automne pour le Feamp.

Programme Leader

Une enveloppe de 36,8 M€ est prévue pour la Bretagne et à répartir sur les 21 Pays. En effet, la Région ne souhaite pas faire une sélection qui aboutirait à l'exclusion de territoires. A titre indicatif, la Cornouaille représente 10% de la Bretagne. Cependant, une modulation des enveloppes pourra intervenir suivant la qualité des programmes proposés par les Pays.

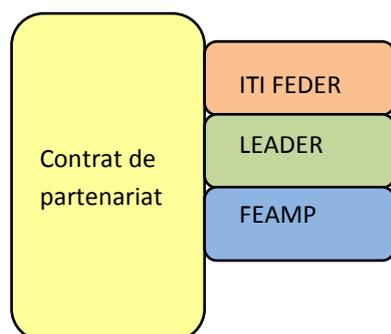
Pour rappel, jusqu'à cette année une partie de la Cornouaille (ouest Cornouaille) bénéficiait de ce programme en raison du plafond de population imposé par la DATAR. Ce verrou a été levé et la Cornouaille est éligible à l'exception du pôle urbain de Quimper/Ergué-Gabéric/Plomelin/Pluguffan, soit

environ 250 000 habitants. La préparation de la réponse à cet appel à projets s'appuiera sur l'expérience acquise par l'A OCD.

Un « appel à manifestation d'intérêt »

Afin d'assurer une cohérence dans la mobilisation de ces différents dispositifs territorialisés, la Région souhaite que tous les acteurs des pays puissent présenter **pour fin octobre 2014** :

- les priorités qu'ils souhaitent mettre en œuvre sur chacun de ces fonds (régionaux et européens),
- les évaluations financières de chacune des priorités, les décliner en fiches actions (contrat de partenariat),
- la mobilisation des différents fonds au regard des priorités exprimées.



Comité de programmation régionale

La Région propose que les instances de gouvernance des dispositifs européens et régionaux soient les mêmes. Ce comité de programmation assurera la sélection des projets éligibles aux fonds européens et/ou régionaux. Il sera également responsable de la répartition des différentes enveloppes.

Composition

Membres de droit avec voix délibérative : le Président du Pays et les présidents d'EPCI, un nombre égal de représentants privés issus du Conseil de Développement + **1voix**, le Conseiller régional référent pour le Pays.

Membres invités avec voix consultative : les Conseillers régionaux et généraux du territoire, le Président du PNR.

Conseil de développement

Voir point à suivre sur la refondation du Conseil de Développement de la Cornouaille.

Méthodologie

1) La définition des priorités

Le travail doit être mené à la fois côté EPCI et conseil de développement.

La Cornouaille peut s'appuyer sur plusieurs outils :

- * le tableau récapitulatif du précédent contrat
- * le scénario de référence : Cornouaille 2030
- * la lecture régionale de la Cornouaille

- **Impératif**, les priorités retenues devront rejoindre les enjeux prioritaires de la Région, à savoir :
 - Accompagner le développement économique et mieux anticiper les mutations,
 - exploiter et valoriser davantage la vocation maritime de la Bretagne,
 - développer l'accessibilité (mobilités des hommes, des marchandises, de l'information par des infrastructures et les usages numériques)
 - Préserver les ressources et accompagner la transition énergétique
 - Offrir des conditions de vie satisfaisantes aux bretonnes et aux bretons.

2) La déclinaison des priorités en fiches actions

Le travail doit être mené à la fois côté élus/techniciens des EPCI et du conseil de développement. Lors du lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (11 juin), des outils seront mis à la disposition des pays pour présenter les priorités et fiches actions.

Calendrier

10 Juin : Bureau du Conseil de Développement : gouvernance transitoire, proposition d'une méthode de participation à la contractualisation

11 Juin : Lancement de l'Appel à Manifestation d'Intérêt à Lannion

16 Juin : Conseil d'Administration de QCD

***17 juin** : Réunion techniciens cornouillais avec le Conseil Général*

***25 juin** : Réunion techniciens pays bretons avec le du Conseil Régional*

7 Juillet : Réunion présidents EPCI à QCD, arbitrage des axes prioritaires

17 Septembre : Ateliers de travail associant élus/techniciens/conseil de développement à Fouesnant, réflexions sur les fiches actions

7 Octobre : Réunion présidents EPCI à QCD, arbitrage des fiches actions

13 Octobre : Conseil d'Administration de QCD, validation de la réponse cornouillaise auprès de la Région

Fin Octobre : Début de la négociation contrat de partenariat entre la Région et la Cornouaille

Fin décembre : Candidature à l'appel à projets Leader

Début 2015 : Candidature à l'appel à projets Feamp

Note pour information du Conseil d'administration

Préparation des contractualisations

calendrier

10 juin	• Bureau du Conseil de développement
11 juin	• Lancement de l'AMI (Lannion)
16 juin	• Conseil d'administration QCD
25 juin	• Conseil de développement : orientations axes prioritaires
7 juillet	• Réunion des présidents d'EPCI à QCD : pré-arbitrage des axes prioritaires
Mi juillet	• Conseil de développement : avis sur axes prioritaires
17 septembre	• Ateliers de travail élus/techniciens/ Conseil de développement (Fouesnant)
7 octobre	• Réunion des présidents d'EPCI (QCD) : arbitrage des fiches actions
Début octobre	• Avis du conseil de développement
13 octobre	• Conseil d'administration QCD : validation de la réponse cornouaillaise auprès de la Région
Fin octobre	• Début de la négociation contrat de partenariat Région/Cornouaille
Fin décembre	• Candidature à l'appel à projets LEADER
Début 2015	• Candidature à l'appel à projets FEAMP

Quimper Cornouaille Développement

Conseil d'administration & assemblée générale – 16 juin 2014

Délibération N° QCD-30.06

Refondation du conseil de développement

Constitué à l'origine en application de la Loi du 25 juin 1999, le conseil de développement du pays de Cornouaille a été initialement installé le 21 juin 2000, dans les conditions approuvées par le bureau du pays du 12 mai 2000 et faisant l'objet d'un règlement intérieur.

Après l'élan d'origine et le concours porté à l'élaboration de la charte du pays, le rôle du conseil de développement s'est ensuite peu à peu estompé, conduisant à amender son fonctionnement selon délibération du conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement du 2 avril 2012, actant du non fonctionnement des commissions permanentes, renforçant le bureau et réduisant le nombre minimum de séances plénières.

Au terme de ce parcours, le conseil de développement se réduit aujourd'hui à une quinzaine de participants qui, malgré leur implication, ne peuvent à eux seuls représenter l'expression de la société civile telle que l'exige la nouvelle génération de contractualisation alliant fonds régionaux et fonds européens territorialisés.

Suite aux réflexions des membres du conseil de développement eux-mêmes, à l'examen du cadre référentiel élaboré par le réseau des conseils de développement bretons et à l'analyse du nouveau contexte d'intervention des conseils de développement, il revient maintenant au conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement d'organiser la refondation du conseil de développement de Cornouaille.

Ceci nécessite de le doter d'un nouveau règlement adapté aux enjeux, de lui assurer une animation motivante pour ses participants et de compléter le plus largement sa composition.

Quelques principes classiques :

- Le conseil de développement est un organe consultatif fondé à ses côtés par la structure porteuse du pays (auparavant le GIP du pays de Cornouaille, à présent Quimper Cornouaille Développement) ;
- Il représente la société civile du territoire dans son ensemble, est composé d'acteurs économiques, sociaux, associatifs... et ne compte pas d'élus parmi ses membres ;
- Ses membres sont bénévoles et mènent leurs études, réflexions, débats et formalisent leurs avis en toute autonomie ;
- Le conseil de développement agit sur sollicitation de la structure porteuse du pays, ou de toute collectivité publique, ou s'autosaisit lui-même de tout sujet tenant au développement cornouillais ;
- Il rend compte de ses travaux au conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement auquel il est représenté avec voix consultative puis communique librement ;
- Il peut associer à ses travaux préparatoires des personnes non-membres, y compris des élus locaux, mais sans que ceux-ci ne puissent participer au vote en conseil.

Un besoin nouveau de structuration :

- Les représentants composant le collège socio-économique appelés à siéger au comité local de programmation multi-fonds pour la Cornouaille sont désignés en son sein ;
- Le lien est à assurer entre les travaux du conseil de développement et le comité de programmation, et ce dernier doit bénéficier d'une base solide d'appui sur les acteurs pertinents du territoire à raison des fonds sollicités ;
- Ainsi le conseil de développement animera en son sein un travail de commissions, configurées en fonction des enjeux de programmation et ouvertes autant que de besoin à des acteurs territoriaux non membres permanents du conseil de développement.

Une animation motivante :

- Dénué de la personnalité morale, le conseil de développement s'appuie sur Quimper Cornouaille Développement qui accueille ses réunions en ses locaux et met à sa disposition un animateur et un budget pour les dépenses spécifiques à ses travaux (charges cofinancées par une subvention régionale dédiée).

Une composition reconfigurée :

- Les membres permanents du conseil de développement : de l'ordre de 40 à 50 personnes représentatives de l'économie, de la société et des territoires cornouillais, disponibles pour les séances plénières et des travaux thématiques en commission ;
- Parmi eux une douzaine de personnes qui représenteront le collège socio-économique au comité local de programmation, très disponibles pour les séances du comité et le travail en commissions thématiques ;
- Enfin, au-delà des membres permanents, des personnes associées aux commissions thématiques liées à la préparation des comités de programmation, spécialement motivées par l'émergence et la priorisation des projets.

La refondation du conseil de développement engagée dans les conditions de la présente délibération sera effective à l'issue de la phase de recrutement de ses futurs membres dont la liste nominative sera à valider par un prochain conseil d'administration fin septembre, les moyens de soutien à son animation devant également être en place à la même échéance.

Il reviendra alors de procéder sans attendre à l'installation de ce nouveau conseil de développement et à la désignation de ses instances (présidence, bureau, commissions) pour lui permettre d'être rapidement opérationnel.

Entre-temps, le président actuel a déjà fait part de sa démission, le bureau et les membres toujours en fonction étant en conséquence amenés à assurer la continuité de l'institution sur la période intermédiaire.

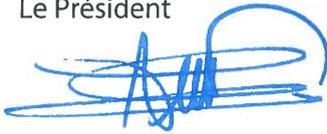
Résolution :

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité moins deux abstentions, décide :

- d'approuver le nouveau règlement du conseil de développement ;
- d'approuver le schéma de composition du conseil de développement et d'engager la sollicitation des acteurs et personnalités amenées à en faire partie ;
- de créer un poste de chargé de mission (coût global de l'ordre de 60.000 €/an), mis à disposition du conseil de développement à raison de 60% d'un plein temps et affecté au suivi des dossiers de développement pour les 40% restants, et d'en autoriser le recrutement ;
- d'ouvrir dans les comptes de Quimper Cornouaille Développement une ligne budgétaire dédiée au conseil de développement à hauteur de 5.000 € (TTC) par an.

(étant noté que ces charges bénéficieront d'un cofinancement dédié de la région à hauteur de 25.000 € par an)

Le Président



Ludovic JOLIVET

le Secrétaire



Claude RAVALEC

QUIMPER CORNOUAILLE DEVELOPPEMENT, REGLEMENT DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Comme suite au besoin de redynamisation du conseil de développement, aux orientations voulues par la région Bretagne et au nouveau contexte des contractualisations financières territoriales, le Conseil de Développement de Cornouaille, dont l'installation d'origine remonte au 21 juin 2000, est refondé selon les dispositions du présent règlement intérieur qui se substitue dorénavant au texte d'origine.

Article 1 : rôle du conseil de développement

Le Conseil de Développement de Cornouaille est un organe consultatif fondé à ses côtés par Quimper Cornouaille Développement, structure porteuse du pays de Cornouaille suite à reprise des missions auparavant exercées par le GIP du pays de Cornouaille, à présent dissout.

Il est associé aux réflexions préparatoires et consulté par Quimper Cornouaille Développement sur les projets de territoire et les contractualisations financières territoriales engagées pour la Cornouaille. Il peut en outre être consulté ou se voir confier une réflexion sur tout sujet de développement territorial tant par Quimper Cornouaille Développement que par tout autre partenaire ou collectivité (Etat, région, département, EPCI...). Il peut enfin s'autosaisir de tout sujet relatif au développement territorial.

Par ailleurs, sans que le conseil de développement n'y participe es-qualité, c'est exclusivement parmi ses membres que sont désignés les représentants du collège socio-économique siégeant aux côtés du collège des élus au sein comité local de programmation, instance locale de gestion commune à l'ensemble des fonds territorialisés instaurée par la région.

Article 2 : composition du conseil de développement

Représentant la société civile du territoire, il est composé par référence aux principes des Lois du 25 juin 1999, d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, et du 27 janvier 2014, de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, et réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du territoire cornouaillais ainsi que des personnalités qualifiées.

Ses membres permanents sont nommément désignés par Quimper Cornouaille Développement sur proposition des acteurs territoriaux sollicités, des EPCI constituant le territoire, du conseil de développement lui-même ou encore de Quimper Cornouaille Développement, en veillant à la meilleure représentation thématique et géographique de la société civile cornouaillaise et sans pouvoir comporter d'élus titulaires de mandats politiques.

Il est précisé que les représentants de personnes morales, et notamment des organisations syndicales, peuvent en cas d'empêchement donner pouvoir à un suppléant dûment désigné.

Le conseil de développement peut en outre s'ouvrir à des membres associés à titre permanent ou temporaire, dont le cas échéant des élus locaux, pour ses travaux de commissions ou de groupes de travail et sans voix délibérative en assemblée plénière. Il en informe Quimper Cornouaille Développement.

Le mandat des membres du conseil de développement est de trois ans à compter de son installation. Trois mois avant le terme, Quimper Cornouaille Développement sollicite à nouveau des propositions et établit de nouvelles désignations pour le mandat suivant.

En cas de démission d'un membre, à sa demande ou par constat de son absence depuis un an, il est procédé à une nouvelle désignation pour la durée restant à courir du mandat du conseil.

Article 3 : assemblée plénière

L'ensemble des membres permanents forme l'assemblée plénière du conseil de développement, qui constitue son organe délibératif. Les membres associés peuvent être conviés à y assister sans voix délibérative.

Notamment, l'assemblée plénière décide des avis et propositions émis au nom du conseil de développement sur les questions qui lui sont soumises ainsi que des thèmes à travailler en auto-saisine ; elle procède à l'élection du président et des membres du bureau, crée les commissions de travail et en élit les animateurs ; elle est informée des travaux menés par les commissions et de tout sujet en cours concernant le conseil de développement ; elle propose à Quimper Cornouaille Développement les désignations de nouveaux membres permanents.

Présidée par le président du conseil de développement, l'assemblée plénière se réunit au moins 2 fois par an, sur convocation de son président, ou de la majorité de ses membres. Le président de Quimper Cornouaille Développement peut également la convoquer. La convocation, adressée à chacun des membres par voie électronique 5 jours au moins avant la séance, fixe la liste des questions portées à son ordre du jour qui autorise toujours de plus l'expression de questions diverses.

Elle vote à main levée à moins qu'un vote à bulletin secret soit demandé par l'un de ses membres ; elle se prononce valablement sans condition de quorum sauf pour les élections ou désignations de personnes qui nécessitent un quorum de 50% ; le vote est personnel et les procurations ne sont pas recevables.

Article 4 : président et bureau

Le bureau est composé du président, de 5 vice-présidents et des animateurs des commissions.

Le président préside les réunions d'assemblée plénière et de bureau, est invité à toutes réunions de commissions ou groupes de travail et destinataire de leurs comptes rendus. Il assure la représentation du conseil de développement : représentation vis-à-vis de Quimper Cornouaille Développement et représentation externe.

Présidé par le président, le bureau coordonne l'ensemble des travaux du conseil de développement, veille à leur bon déroulement et prépare l'ordre du jour des assemblées plénières. Il assiste de manière générale le président et, en cas d'indisponibilité de celui-ci, assure son remplacement par un membre du bureau, notamment dans la participation au conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement, la représentation extérieure du conseil de développement, la communication de ses travaux...

Il se réunit sur convocation du président ou de la majorité de ses membres adressée par voie électronique au moins 5 jours avant la séance et assortie d'un ordre du jour permettant également l'expression de questions diverses.

Le président est élu en son sein par l'assemblée plénière pour la durée de sa mandature, à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour de scrutin, majorité relative au tour suivant et bénéficie de l'âge en cas d'égalité.

Les vice-présidents sont élus de la même manière à raison d'un par chacun des collèges ainsi constitués :

- 1^{er} collège : acteurs économiques (dont les chambres consulaires),
- 2nd collège : partenaires sociaux,
- 3^e collège : établissements et services publics (hors chambres consulaires),
- 4^e collège : vie collective et associative,
- 5^e collège : personnalités qualifiées.

Enfin les animateurs des commissions sont également élus de la même manière par l'assemblée plénière.

Les mandats de l'ensemble des membres du bureau prennent fin automatiquement quand prend fin leur mandat de membre du conseil de développement.

Article 5 : commissions et groupes de travail

Les commissions sont créées par l'assemblée plénière selon les thématiques entrant dans le rôle du conseil de développement et ont vocation à être permanentes.

Conduites par un animateur élu au sein de l'assemblée plénière, elles sont composées des membres permanents volontaires pour y participer et ouvertes autant que de besoin à des membres associés.

Elles remettent leurs travaux finalisés à l'assemblée plénière, qui les conclue sous forme d'avis ou de propositions au nom du conseil de développement, et elles lui rendent compte annuellement de leurs activités.

Des groupes de travail à vocation temporaire peuvent être également créés sur un sujet spécifique ne pouvant utilement relever de l'une des commissions. Leur composition et régime de travaux obéit aux mêmes règles que celles des commissions.

Afin de faire le lien avec la conduite des contractualisations financières territoriales par le comité de programmation, le conseil de développement veille à définir ses commissions en fonction des

thèmes et priorités portés par celui-ci et à y impliquer ses membres siégeant au comité de programmation.

En particulier, selon obtention de ces programmes par le territoire, il crée une commission du développement rural correspondant aux thématiques du programme Leader et une commission maritime correspondant à celles du Feamp, s'assure que s'y impliquent des membres siégeant au comité de programmation et en garantit un fonctionnement adapté à l'animation de ces programmes ainsi qu'une large ouverture aux acteurs les plus concernés du territoire en qualité de membres associés.

Article 6 : modes de fonctionnement

Les membres du conseil de développement participent à titre gracieux à l'ensemble des réunions et fonctions exercées dans le cadre du conseil de développement : assemblée plénière, présidence, bureau, commissions, groupes de travail...

Ils y exercent leur pleine liberté d'opinion dans le cadre de travaux et débats menés dans un esprit respectueux et constructif, ce jusqu'au vote des avis et propositions en assemblée plénière, qui traduisent alors la position collective prise au nom du conseil de développement.

Les avis et propositions exprimés par le conseil de développement sont d'abord transmis aux institutions les ayant sollicités et peuvent faire l'objet de communication publique par le conseil de développement sous réserve du respect des conditions éventuellement prévues par la sollicitation. Les travaux menés en auto-saisine sont librement communiqués après information préalable de Quimper Cornouaille Développement.

Le Conseil de Développement informe régulièrement Quimper Cornouaille Développement de ses travaux ; il invite un représentant à assister à chacune de ses instances et lui adresse systématiquement convocation, ordre du jour et compte-rendu des réunions.

De la même manière, le président du conseil de développement est invité à assister à chaque conseil d'administration de Quimper Cornouaille Développement.

Article 7 : moyens mis à disposition

Le conseil de développement n'étant pas doté de la personnalité juridique, il s'appuie pour son fonctionnement et ses travaux sur Quimper Cornouaille Développement, bénéficiant d'un cofinancement régional dédié, dans les conditions ainsi définies :

- Mise à disposition d'un chargé de mission à temps partiel, avec ses moyens matériels de travail, pour porter le secrétariat administratif des instances du conseil de développement (agenda, salles, convocations, dossiers, compte rendus) et le suivi des travaux menés (recueil d'éléments d'analyse, production de dossiers, encadrement de travaux de stagiaires ou prestataires...).
- Il est précisé que, dans le cadre de cette mise à disposition, le chargé de mission relève de l'autorité fonctionnelle du président du conseil de développement quant à l'organisation et au contenu des tâches à effectuer, respectant ainsi l'autonomie des travaux du conseil de développement. Son autorité employeur reste par contre Quimper Cornouaille

Développement, qui le dirige également sur le reste de son temps de travail consacré à des missions de développement local.

- Par ailleurs, le conseil de développement dispose dans les comptes de Quimper Cornouaille Développement du droit d'usage d'une ligne budgétaire annuelle lui permettant d'engager le cas échéant des frais spécifiques à ses travaux (ex : organisation de séminaires, défraiement d'intervenants, rémunération de stagiaires, frais de déplacements pour des missions hors Cornouaille...).

Au-delà du texte du présent règlement, les modalités et précisions utiles à la mise en œuvre du fonctionnement interne et des travaux du conseil de développement relèvent de sa propre liberté et responsabilité. Il en informe Quimper Cornouaille Développement.

**Composition du Conseil de Développement,
Proposition cible:**

	de :	à :
Collège 1: acteurs économiques (dont chambres consulaires):	10	16
Chambres consulaires (CCI, Ch.Agriculture, CMA):	6	8
Organisations professionnelles et chefs d'entreprises:	4	8
Collège 2: partenaires sociaux:	5	5
Syndicats de salariés représentatifs au niveau national et interprofessionnel: CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC		
Collège 3: établissements et services publics:	8	12
réseaux (ERDF, La Poste, transports...)	2	3
enseignement (supérieur, professionnel, Lycée)	2	3
santé (hopitaux, professionnels de santé)	2	3
insertion-économie-emploi (M.Locale, Actife...)	2	3
Collège 4: vie collective et associative:	8	12
secteur environnement	2	3
secteur social	2	3
secteur culturel	2	3
autres	2	3
Collège 5: personnalités qualifiées:	5	7
à la libre appréciation du CA de QCD		
Total des membres permanents:	36	52

Questions diverses

Calendrier des instances

Assemblée générale et /ou Conseil d'administration (14h30-17h HV Quimper)

- Lundi 13 octobre 2014 (CA)
- Lundi 8 décembre 2014 (CA)
- Lundi 9 février 2015 (AG + CA)
- Lundi 20 avril 2015 (AG + CA)
- Lundi 29 juin 2015 (CA)

Réunion de Bureau

De 10h30 à 12h30 à l'Agence

- Vendredi 3 octobre 2014
- jeudi 27 novembre 2014
- jeudi 29 janvier 2015
- jeudi 9 avril 2015
- jeudi 18 juin 2015